

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. Gobelins 28-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DRITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.26, PARIS

SOMMAIRE

EMILE GLAY

André DELMAS

LES ÉVÉNEMENTS DE SYRIE

Edmond BESNARD

LA CONSCIENCE RÉPUBLICAINE EST RÉVEILLÉE

Albert SARRAUT

Pour Veltohev

V. LEBEDEFF

LES DÉCRETS-LOIS CONTRE LES LIBERTÉS MUNICIPALES

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

412
297

AUX LIGUEURS COMMERÇANTS

Beaucoup de nos collègues ont exprimé le désir de s'adresser de préférence à des *commerçants-ligueurs* pour les achats qu'ils ont à faire. Pour cela, il faut que les *ligueurs-acheteurs* connaissent les *ligueurs-vendeurs*, les *Cahiers* offrent ce moyen.

Il suffit que les *ligueurs-commerçants* se fassent connaître par l'insertion d'une annonce dans notre organe.

On sait que le prix de cette publicité est très réduit : 5 francs la ligne de 55 lettres ou signes.

Ligueurs-commerçants, n'hésitez donc pas à nous envoyer vos ordres de publicité, vous attirerez à vous la clientèle de nos collègues et aiderez nos *Cahiers* en même temps.

PIERRE HAMP
LA PEINE DES HOMMES



IL FAUT
QUE VOUS NAISSIEZ
DE NOUVEAU

Le livre qui vous fera
RENAITRE

15 Fr.

CRAPOUILLOT

Directeur : J. GALTIER-BOISSIÈRE

PRÉSENTE

LES 200 FAMILLES

en un numéro sensationnel
Prix (franco) : 10 fr.

et rappelle ses n°s spéciaux à grand succès :

EXPÉDITIONS COLONIALES	10 fr.
LES HORREURS DE LA GUERRE	10 fr.
LA GUERRE INCONNUE	12 fr.
HISTOIRE DE LA GUERRE (3 livres)	36 fr.
HISTOIRE DE LA 3 ^e RÉPUBLIQUE (3 liv.)	36 fr.

En vente dans toutes les bonnes librairies ou envoi franco par CRAPOUILLOT, 3, place de la Sorbonne, Paris (chèque postal 417-26)

CECI INTÉRESSE

Tous les jeunes Gens et jeunes Filles et tous les Pères et Mères de Famille

Une occasion unique de vous renseigner de la façon la plus complète sur toutes les situations, qu'elles soient, et sur les études à entreprendre par correspondance pour y parvenir, vous est offerte par la plus importante école du monde

L'ÉCOLE UNIVERSELLE

Placée sous le haut patronage de plusieurs Ministères et Sous-Secrétariats d'Etat.
Elle vous adressera gratuitement, par retour du courrier, la brochure qui se rapporte aux études ou carrières qui vous intéressent :

- Brochure 45.703 : *Classes primaires complètes* : Certificat d'Etudes, Brevets, C. A. P., Professorats, Inspection Primaire.
- Brochure 45.707 : *Classes secondaires complètes* : Baccalauréats, Licences (Lettres, Sciences, Droit).
- Brochure 45.740 : *Toutes les grandes Ecoles spéciales.*
- Brochure 45.749 : *Toutes les Carrières administratives* (France et Colonies).
- Brochure 45.721 : *Emplois réservés aux Sous-Officiers de carrière, aux Mutilés et Réformés de Guerre.*
- Brochure 45.720 : *Carrières d'Ingénieur, Sous-Ingénieur, Conducteur, Dessinateur, Contremaitre dans les diverses spécialités* : Electricité, Radiotélégraphie, Mécanique, Automobile, Aviation, Métallurgie, Travaux Publics, etc.
- Brochure 45.734 : *Carrières de l'Agriculture métropolitaine et de l'Agriculture coloniale.*
- Brochure 45.739 : *Carrières du Commerce, Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie Hôtelière.*
- Brochure 45.743 : *Langues étrangères* (Anglais, Espagnol, Italien, Allemand, Portugais, Russe, Annamite, Arabe, Espéranto).
- Brochure 45.746 : *Orthographe, Rédaction, Rédaction de Lettres, Eloquence usuelle, Versification, Calcul, Dessin, Écriture.*
- Brochure 45.754 : *Carrières de la Marine Marchande.*
- Brochure 45.758 : *Solfège, Piano, Violon, Clarinette, Mandoline, Banjo, Flûte, Accordéon, Saxophone, Professorats.*
- Brochure 45.761 : *Arts du Dessin* (Cours universel de Dessin, Illustration, Caricature, Figurines de mode, Aquarelle, Travaux d'agrément, Peinture, Pastel, Fusain, Gravure, Décoration publicitaire, Métiers d'Art, Professorats).
- Brochure 45.766 : *Métiers de la Couture, de la Coupe, de la Mode et de la Chemiserie* (professorats libres ou officiels).
- Brochure 45.773 : *Journalisme* (Rédaction, Fabrication, Administration d'un Journal), *Secrétariats, Eloquence usuelle.*
- Brochure 45.779 : *Cinéma* (Scénarios, Décors, Costumes, Technique de prise de sons et de prise de vues).
- Brochure 45.784 : *Carrières coloniales.*
- Brochure 45.787 : *L'art d'écrire et l'art de parler en public.*
- Brochure 45.794 : *Carrières féminines dans tous les ordres d'activité.*
- Brochure 45.797 : *Enseignement pour les enfants débiles ou retardés.*

Envoyez aujourd'hui même à « l'École Universelle », envoyez votre nom, votre adresse et le numéro de la brochure que vous désirez. Si vous souhaitez, en outre, des conseils spéciaux à votre cas, ils vous seront fournis très complets, à titre absolument gracieux et sans aucun engagement de votre part.

ÉCOLE UNIVERSELLE. 59, boulevard Exelmans. Paris-16^e

ÉMILE GLAY

Par M. André DELMAS

« Emile Glay est mort. » La fatale nouvelle, transmise dans la matinée de lundi, s'est heurtée tout d'abord à une sorte d'incrédulité. Le souvenir de la dernière rencontre venait à l'esprit de tous ses amis. Voici dix jours à peine, il était si alerte, si actif, si vivant. Sa voix sonnait clair dans le bureau de la rue de Grenelle où venait de l'appeler l'amitié confiante d'un ministre. Des tâches nouvelles s'offraient à lui. Il se préparait à les entreprendre avec son courage habituel que les obstacles, si grands soient-ils, ne rebutaient jamais. Dans ces fonctions, il allait retrouver les problèmes toujours familiers de sa vie militante, si peu interrompue par la retraite, et les camarades dont il suivait d'un œil attentif l'effort tenace, en homme à qui trente années de lutttes avaient appris à mesurer les difficultés de l'action syndicale.

Nul ne pouvait imaginer que l'activité de cet homme infatigable pût s'exercer dans une autre direction que celle où, dès sa sortie de l'École Normale, il s'était engagé, ou même qu'elle pût cesser un jour.

A l'annonce de sa fin brutale, combien d'instituteurs, témoins des débuts d'Emile Glay dans l'activité corporative, auront furtivement essuyé une larme sous leur paupière ou difficilement réprimé un sanglot ?

Le jeune instituteur parisien qui, en 1907, défendait victorieusement au Congrès de Clermont-Ferrand contre son maître Devinat une doctrine syndicaliste, singulièrement audacieuse pour l'époque, et déjà si heureusement nuancée, avait su rassembler par l'éclat de son talent autour de ses idées et de sa personne toute une génération de

militants dont il était et devait rester le guide. Son intelligence si prompte et sa prodigieuse puissance de travail qu'avec un dévouement sans égal il a mises pendant toute sa vie au service des instituteurs et de l'école laïque, ne devaient point se limiter aux tâches corporatives.

Animateur du Syndicat National des Instituteurs qu'il a su orienter, au prix de mille efforts, dans la voie du vrai syndicalisme, inlassable propagandiste dont l'éloquence, richement nourrie, entraînait par son rythme et son charme les plus réticents de ses auditeurs, il ne borne point là son activité. Tour à tour, il fustige de sa redoutable plume de polémiste les adversaires de la laïcité, rassemble une abondante documentation pour une brochure de propagande, précise dans un rapport vigoureux, dont le législateur n'a qu'à reprendre les termes, la portée d'une réforme scolaire.

La Fédération des Fonctionnaires, puis la Confédération Générale du Travail, quand il aura la joie — en 1925 — d'y voir entrer tous les instituteurs syndiqués, font appel à sa compétence et à sa parole. Dans cette vie dont les heures sont si remplies, comment trouvera-t-il le temps de militer encore à la Ligue des Droits de l'Homme et à la Ligue de l'Enseignement ? Comment pourra-t-il faire sa classe — il ne fut détaché au Syndicat National qu'en 1925 et ce fut un maître hors de pair — et appliquer son attention à des recherches pédagogiques ? Sa collaboration à la *Revue de l'Enseignement primaire*, sa propagande en faveur de la méthode active, sa sympathie pour les nouvelles techniques d'enseignement, la publication d'un livre de français qui, après des années, reste un des meilleurs ouvrages classiques,

tout cela a fait de lui un instituteur du plus grand mérite.

Car il a été et a voulu rester instituteur.

Ses dons exceptionnels auraient pu s'épanouir dans beaucoup d'autres carrières, plus lucratives et plus brillantes ; il a dédaigné toutes les sollicitations pour conserver cette fonction et ce titre de maître primaire, auxquels il a su donner, par sa culture et son autorité, un prestige qui a jailli sur le corps des instituteurs tout entier.

Il aimait à rappeler dans ses conférences l'influence que les premiers instituteurs laïques, formés à l'école de Ferdinand Buisson, avaient eue sur sa génération. Et il est exact de dire que cette conception si élevée et si humaine de l'enseignement avait déterminé beaucoup de véritables vocations. A la mission d'éducateur laïque, Glay, héritier de cette période héroïque, avait donné lui aussi tout son sens.

Sa faculté d'enthousiasme, son sens si juste de ce qui pouvait être accompli dans le moment présent, son aptitude d'homme d'action à négliger volontairement les visées trop lointaines qui font perdre de vue le réel et dispersent inutilement les énergies, tout cela ne l'empêchait pas de suivre avec une sûre fidélité la route tracée par les grands pionniers de l'enseignement laïque, Ferry, Paul Bert, Ferdinand Buisson, à qui il avait voué une reconnaissance sans bornes et une véritable piété.

A la défense et au perfectionnement des institutions scolaires de la République, Emile Glay a consacré toute sa vie. C'est autour de cet idéal

laïque que s'inscrit l'œuvre de l'ami disparu. C'est à son dévouement sans limites à cette cause qu'est due sa mort prématurée.

Le militant en lui n'avait jamais voulu s'en remettre à la vigilance ministérielle ou administrative pour assurer la défense de la laïcité, et c'est au cœur de cette Bretagne, où notre école n'a pas encore définitivement gagné la partie sur l'école concurrente, qu'il a contracté le mal qui vient de l'arracher à ses travaux et à notre affection. Le combattant laïque est tombé sur la brèche, nous laissant, à défaut d'une œuvre terminée, la haute leçon de sa vie et de sa mort.

Par une glaciale après-midi de février, il y a quatre ans presque jour pour jour, les amis de l'école laïque conduisaient Ferdinand Buisson à sa dernière demeure, dans le petit cimetière de Thieuloy. C'est Emile Glay qui, d'une voix assourdie par l'émotion, avait dit le dernier adieu à notre grand ami et juré de rester fidèle à l'enseignement du doux patriarche de la laïcité. Dans un décor presque identique et d'une simplicité aussi émouvante, suivi du même cortège d'amis au cœur étreint de douleur, le disciple rejoint aujourd'hui le maître.

La grande famille des instituteurs pleure en lui un de ceux qui l'ont le plus honorée, et l'Ecole laïque est en deuil d'un de ses plus grands serveurs.

ANDRÉ DELMAS,
Secrétaire Général
du Syndicat National des Institutrices et
Instituteurs publics.

**UNE CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE, A LA MÉMOIRE D'ÉMILE
GLAY, AURA LIEU LE 12 MARS.**

**LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, OÙ GLAY, MEMBRE DU
COMITÉ CENTRAL ET VICE-PRÉSIDENT, A TENU UNE SI GRANDE
PLACE, Y SERA REPRÉSENTÉE.**

**LES CAHIERS PUBLIERONT LE DISCOURS DU PRÉSIDENT VICTOR
BASCH.**

LES ÉVÉNEMENTS DE SYRIE

Par M. Edmond BESNARD, Secrétaire général de la Mission laïque

Les lamentables événements de Syrie ont produit en France une vive surprise en même temps qu'une profonde émotion. N'avait-on pas convaincu l'opinion que la satisfaction était presque générale dans les pays sous mandat ?

En notre temps maudit où l'argent souverain permet tous les mensonges et magnifie toutes les défaillances, ce qui importe trop souvent aux gens investis d'un mandat, ce n'est pas tant de bien faire que de faire proclamer qu'ils font bien ; ce n'est pas tant de servir l'intérêt général que de faire dire qu'ils n'ont pas d'autre souci.

La vérité, pour qui ne se paie pas de mots et ne craint pas de regarder les faits en face, pour qui a pris au sérieux la conception du mandat et la mission éducatrice qu'elle comporte, pour qui ne sépare pas dans son cœur l'amour de la France, le souci de son autorité morale et la sympathie pour un pays auquel on s'attache d'autant plus qu'on le connaît mieux, c'est que la situation actuelle est grave et douloureuse, grosse de conséquences redoutables, s'il n'y est pas immédiatement porté remède.

Malgré les lourds sacrifices consentis par la France depuis 1919, malgré les intentions des hommes d'Etat français qui eurent à préciser la tâche des représentants de la puissance mandataire, malgré le concours précieux d'amitiés et de sympathies déclarées ou latentes qui accueillirent notre arrivée dans le pays, malgré des réalisations matérielles dont nul ne saurait contester l'importance et l'utilité, après dix-sept ans de présence et d'occupation, nous sommes moins avancés qu'au premier jour.

Quand la France a réclamé le mandat sur la Syrie, elle répondait aux vœux d'une partie de la population, de celle qui se considérait comme plus près d'elle par les services reçus ; elle rencontrait aussi l'opposition d'une autre fraction qui lui reprochait d'avoir trop soutenu les intérêts de la première ; mais bon nombre de ces opposants étaient disposés à accepter le fait accompli si l'attitude de la puissance mandataire méritait leur confiance. Il est profondément regrettable

que le résultat de dix-sept ans de gouvernement ait été d'inquiéter les amis sans rassurer les autres.

Quelles sont donc les raisons d'un échec douloureux à tout Français qui sait le prix des forces morales et que notre principale richesse, celle qui nous a conquis, dans des moments tragiques, les sympathies des autres peuples, c'est un ensemble d'idées généreuses, de principes politiques qui inspirent et dirigent la civilisation moderne ?

Je ne prétendrai pas ici que les Syriens sont des agneaux victimes des violences du méchant loup, que jamais ils n'ont commis de fautes et que, dans cette entreprise d'éducation politique qu'était le mandat, ils ont toujours été des élèves dociles et sans reproches. Les rivalités qui ont toujours opposé l'un à l'autre les divers groupements syriens, les querelles de clan et les ambitions personnelles, l'habitude séculaire de résister à l'oppression par l'intrigue et l'affaissement des caractères qui en est trop souvent résulté, ne pouvaient pas disparaître du jour au lendemain sous la seule influence d'un changement de régime. Mais il serait proprement scandaleux de rejeter sur les Syriens la responsabilité d'un échec, si pénible qu'il soit à notre amour-propre national, et dont, après tout, les causes n'ont rien de mystérieux.

Une des choses qui attristent le plus l'observateur impartial, c'est l'hostilité de la jeunesse ; en maints endroits, elle grandit dans la haine de la France et saisit toutes les occasions de la manifester. La jeunesse est intransigeante, elle ne connaît pas les prudences calculées de la vieillesse ; son expérience est courte, certes ; mais elle est l'avenir et il est intolérable à un cœur bien placé qu'elle nous témoigne ainsi des sentiments hostiles.

L'observation en a été faite ailleurs qu'en Syrie et il semble que nulle part on n'ait voulu chercher les causes de cet état général. J'ai souvent entendu dénoncer les méfaits de cette éducation qui, en résumé, arme la jeunesse indigène pour nous mieux combattre, en Syrie comme en Afrique du Nord, par exemple. On ne prend pas garde que la cause essentielle d'une hostilité qui nous peine

*Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

justement, est l'opposition insolente de la théorie et des faits. Nous enseignons une chose, nous en pratiquons une autre ; quand ces jeunes gens, après avoir reçu chez nous l'enseignement de nos maîtres, après avoir appris à respecter les principes qui sont censés diriger notre action politique, reviennent dans leur pays, ils constatent en maintes circonstances qu'on fait fi de ces principes et que même il est imprudent pour eux de les invoquer. Comment n'en résulterait-il pas chez eux une colère que l'attitude de nos représentants n'est pas toujours faite pour apaiser ?

Il est d'autres causes à une hostilité qui ne se limite pas à la seule jeunesse. Dans le discours qu'il a prononcé lors de sa réception à l'Académie, le maréchal Franchey d'Espérey rappelait l'une des instructions du maréchal Lyautey à ses agents : « Avant tout, des égards. » Je ne crois pas qu'il existe une prescription d'une utilité plus grande et qui soit moins respectée. L'attitude, le ton de certains agents français dans leurs relations avec l'indigène sont trop souvent blessants et je ne suis pas loin de croire que là se trouve une des principales raisons de l'hostilité qu'on nous témoigne. N'est-il pas vrai qu'en France la suffisance, l'insolence, les prétentions des parvenus les rendent odieux à tous ? Combien plus néfastes le dédain, la brutalité, à l'égard de populations qui apprécient la vertu de courtoisie, parce qu'elles sont elles-mêmes fort courtoises. Partout les hommes ont leur fierté qui n'est après tout que le sentiment de leur dignité personnelle ; on ne la blesse pas impunément. Vous vous étonnez quelquefois que les indigènes ne reconnaissent pas les services rendus ; le proverbe est vieux pourtant qui nous enseigne que « la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. » A-t-on jamais attiré là-dessus l'attention des agents du mandat ? Leur a-t-on jamais dit que les fonctions dont ils étaient chargés comportaient d'abord des devoirs à l'égard des populations ?

Depuis quelques années, l'exemple, le mauvais exemple leur vient, d'ailleurs, de haut. Il est, certes, nécessaire, en tous pays, de faire respecter la loi et l'autorité chargée de l'appliquer ; mais la loi ne doit pas être le caprice du maître et l'autorité ne se confond pas avec l'autoritarisme. La résidence forcée est un moyen facile de gouvernement à qui dispose de la force, mais faut-il s'étonner que ces procédés ne gagnent pas les cœurs ?

On a beaucoup parlé naguère de la suspension arbitraire des journaux et, au temps du général Sarrail, certaine presse française a mené grand bruit autour de décisions qu'elle jugeait scandaleuses ; on a fait beaucoup mieux depuis et pas une voix ne s'est élevée chez nous pour protester ; ce silence a même laissé croire que nous avions perdu le sens de la liberté ; nous étonnerons-nous que les victimes n'aient aucune admiration pour un tel régime ?

Si la forme de nos relations avec les populations indigènes est sans conteste génératrice de colère, la politique pratiquée en Syrie au nom

de la démocratie française, s'inspire, depuis quelque temps, de sentiments et de principes que nul démocrate ne saurait approuver.

Après des discussions, des protestations, des malentendus qui furent longs à dissiper, la Syrie obtient en 1930, une Constitution, où l'article 116 ménage transitoirement les droits de la puissance mandataire. Des élections ont eut lieu en 1931 et en 1932, en application de cette Constitution ; un gouvernement parlementaire est formé. En 1933, on présente à ce gouvernement le texte d'un traité entre la France et la Syrie, promis depuis 1926. Quand il s'agit d'assurer et de préciser les relations entre deux pays, il semble que l'affaire doive être menée sérieusement et précédée de négociations propres à éviter toute surprise. On procède comme à l'esbrouffe, comme si l'on voulait aboutir à un échec. Sans préparation de l'opinion même parlementaire, le texte est présenté à la Chambre en même temps qu'un communiqué, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était singulièrement maladroit, alerte la population. Comme on pouvait le prévoir, le texte est repoussé par la Chambre.

On en profite pour mettre le Parlement en vacances et pour constituer un nouveau gouvernement. Passant outre à toutes les règles parlementaires, on choisit comme chef un homme qui s'était présenté aux élections et à qui les électeurs avaient refusé leur confiance. Sans tenir compte de l'opinion de la Chambre qu'on ne réunit pas, car on sait que son premier geste serait de renverser le gouvernement, mais qu'on n'ose pas dissoudre parce qu'on craint le résultat de nouvelles élections, on gouverne contre le sentiment national.

Je n'ai certes aucun grief personnel contre le cheikh Tâge, mais il doit reconnaître lui-même l'équivoque de sa situation et souffrir du rôle qu'on lui fait jouer. Devenu chef du Gouvernement par la seule volonté du Haut-Commissaire français, il n'est, en réalité, qu'un fonctionnaire français, il n'a pas qualité pour parler au nom du peuple syrien et il sait bien que tous ses engagements ne peuvent que surexciter l'opposition de ses compatriotes. Je ne crois pas que la presse française l'ait dit, mais c'est un fait pourtant que des réunions ont eu lieu, en août dernier, dans toutes les villes de Syrie, pour protester contre sa présence à Paris en qualité de chef du Gouvernement syrien.

Cette politique, dont il est difficile de pénétrer les secrets mobiles, devait forcément aboutir à des conflits ; elle a fait naître, dès le début, des suppositions injurieuses qui font des ravages dans l'opinion syrienne ; il ne s'agirait, en tout cela, dit-on, que d'intérêts sordides ; la politique ne jouerait ici que le rôle d'adjuvant, et n'aurait pour but que de faciliter des opérations fructueuses en les couvrant du prétexte de l'intérêt général. Ces bruits infamants ne peuvent qu'indigner les Français, nous n'en sommes tout de même pas tombés là ; mais n'est-il pas intolérable qu'on ne puisse répondre victorieusement à toutes ces calomnies ?

Depuis deux ans, une autre affaire, d'ordre économique, empoisonne les relations entre le Haut-Commissariat et les Syriens : c'est celle du monopole du tabac qui a produit là-bas une émotion à première vue injustifiée. On peut, en effet, discuter des avantages ou des inconvénients du monopole ; il n'y a pas si longtemps après tout qu'il a cessé d'être le régime du pays. J'ai voulu connaître sur ce point l'avis des hommes autorisés de Syrie et voici ce qui m'a été répondu : la question du tabac intéresse surtout les populations du Liban et du Gouvernement de Lattaquié où sa culture et sa préparation occupent des milliers d'individus ; pour nous, c'est avant tout une question de principe : nous n'admettrons jamais qu'un étranger, en l'espèce le Haut-Commissaire français, dispose d'une richesse nationale au bénéfice d'un syndicat étranger, sans même consulter les représentants élus du peuple, seuls compétents pour exprimer sa volonté. Me rappelant certaine discussion relative au monopole des allumettes en France, j'ai pensé que nul parlementaire français, mis au courant des faits, ne s'étonnerait de l'attitude syrienne en cette affaire.

Le Patriarche maronite a combattu le monopole pour d'autres raisons qui sont au moins respectables ; il était naturel et conforme à sa mission qu'il songeât aux conséquences douloureuses

que pouvait avoir pour ses ouailles l'exploitation du monopole par une société puissante. Il reste que son accord, historiquement paradoxal, avec les nationalistes syriens est à l'origine des mesures qui ont ému l'opinion syrienne et suscité les troubles actuels.

On discutera plus tard des raisons qui ont fait remplacer la politique de compréhension et de collaboration par la politique à poigne dont on voit les sanglants résultats ; on se décidera bientôt, espérons-le, à étudier de près cette question syrienne qu'on s'est toujours efforcé de soustraire à notre opinion publique ; on finira même peut-être, qui sait ? par tenir la promesse faite, en 1926, par Briand à Victor Bérard, sénateur, d'envoyer en Syrie une mission d'enquête qui ferait connaître la situation sans complaisance pour tels ou tels groupements de politique ou d'affaires. En attendant, il faut mettre fin sans délai à un état de choses qui s'aggrave chaque jour ; dans cet Orient, troublé beaucoup plus qu'on ne pense par la guerre italo-éthiopienne, il ne serait tout de même pas juste que la France fût rendue seule responsable des sottises criminelles venues d'Occident.

EDMOND BESNARD,

Secrétaire général de la Mission laïque.

LISEZ ET FAITES LIRE :

Victor BASCH

Professeur honoraire à la Sorbonne - Président de la Ligue des Droits de l'Homme

POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRIX : 0.75

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14^e (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

LA CONSCIENCE RÉPUBLICAINE EST RÉVEILLÉE

Discours de M. Albert SARRAUT, Président du Conseil
à la Chambre des députés, le 21 février 1936

Messieurs, je voudrais n'apporter ici que des paroles mesurées. Mais la mesure n'exclut ni la franchise, ni la fermeté, et j'espère que l'on trouvera l'une et l'autre dans les déclarations que je vais opposer à celles qui viennent d'être produites à cette tribune par les honorables interpellateurs.

Ces interpellateurs m'ont chargé d'une série de responsabilités. Je les accepte. Je les accepte en vrac, sans aucune discrimination — je ne fais pas le détail. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

J'ai l'habitude d'en prendre. J'en ai pris. J'en prendrai d'autres, quand je le jugerai utile, dans l'esprit de claire, froide et ferme résolution qui a été le mien dans le moment où j'ai autorisé la manifestation du 16 février. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Sur les motifs qui m'ont déterminé, il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque. Quand nous parlons ici, nos paroles ont un écho à l'extérieur, non pas seulement dans la foule française, mais par delà nos frontières. C'est pourquoi il faut être net et franc, surtout dans les circonstances actuelles. J'ai la ferme propos de l'être.

Je ne saurais l'être mieux qu'en exprimant objectivement et très simplement ce qui a été le cours de ma pensée dans le moment où j'ai formé la décision que l'on me reproche.

Messieurs, reportons-nous à cette journée du 13 février, à l'instant où M. Léon Blum venait d'être l'objet d'un attentat que je ne qualifierai pas de nouveau, car j'ai déjà eu l'honneur de le flétrir à cette tribune. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je constate, une fois de plus, à l'honneur de cette Chambre, que, d'un bout à l'autre de ses travées, le sentiment d'indignation et de réprobation contre cet attentat a été unanime.

Seulement, et c'est ici qu'éclate la formidable erreur psychologique qui est à la base même de toutes les déclarations qui viennent d'être produites par les interpellateurs, cette émotion, qui vous avait saisis, n'est pas restée localisée entre les murs de cet hémicycle. Elle s'est répandue au dehors, avec une force telle qu'elle a amoncelé, en très peu de temps, les violences explosives d'un orage qui pouvait être formidable. Et cela, vous qui m'interpellez, vous ne l'avez pas encore compris ! (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. MARCEL HÉRAUD. — C'est quand on craint l'orage que la foudre vous tue !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cette immense

indignation populaire, qui était sur le point d'éclater, avait deux raisons aussi légitimes l'une que l'autre, aussi compréhensibles — sauf pour vous — l'une que l'autre.

La première, c'est que l'attentat avait frappé à la fois un homme et une idée.

En frappant un homme, un homme politique, un chef de parti, un représentant du peuple, dont il est loisible de ne pas accepter les opinions, mais dont nul ne pourra contester que son magnifique talent honore la tribune parlementaire (*applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*), on atteignait également, ou l'on voulait atteindre une chose, à quoi — il faut bien vous le mettre dans l'esprit — les masses ouvrières et les masses républicaines tiennent par-dessus tout : la liberté, la liberté de penser, la liberté d'écrire, la liberté d'exprimer ses sentiments. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite. — Bruit.*)

M. XAVIER VALLAT. — Ce sont les « vacances de la légalité » que vous défendez en ce moment !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cette liberté, dont certains, qui en abusent étrangement dans les conditions que j'indiquerai tout à l'heure, prétendent refuser l'exercice aux autres, les masses républicaines, les masses ouvrières de ce pays y sont profondément sensibles. (*Interruptions à droite.*)

M. JOSEPH DENAIS. — Les masses ouvrières ne sont pas toutes communistes, ni même socialistes.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elles considèrent cette liberté comme un bien infiniment précieux. Le temps est passé où les masses ouvrières n'avaient que ce qu'on appelait « les réflexes du ventre ». Elles vivent aujourd'hui surtout par la tête et par le cœur, et votre tort, c'est de l'oublier parfois. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Vives interruptions à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je vous prie de ne plus interrompre. Je ne peux exiger le silence d'un côté que si de l'autre on n'interrompt pas.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, la seconde raison, aussi légitime et non moins forte de l'indignation populaire, de la grande émotion qui secouait les faubourgs de la capitale, dans l'après-midi du jeudi 13 février, c'est que l'attentat dont M. Blum venait d'être victime, apparaissait comme l'achèvement, le couronnement, la conclusion logique, fatale, automatique, inéluctable, d'une longue préméditation de crime, attestée par une longue campagne d'excitation au meurtre, à

l'assassinat, au sang versé ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite. — Bruit.*)

M. XAVIER VALLAT. — Il y a deux ans, à pareil jour, vous parliez de la « maffia » !

M. PIERRE TAITTINGER. — Et les communistes brûlaient les bureaux de la *Dépêche* à Toulouse.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je crois utile de rappeler à cette Chambre que c'est dans des conditions semblables qu'en 1914, une campagne permanente de haine et d'excitation a armé la main de l'assassin de Jaurès. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.*)

On est vraiment tenté de hausser les épaules, quand on voit aujourd'hui les gens de l'Action française prétendre, pour essayer de se disculper, que la manifestation contre M. Blum a été spontanée, qu'elle n'avait pas été préparée, étant donné qu'on ne savait pas que M. Blum emprunterait l'itinéraire qu'il a suivi.

Mais, comment s'accuser davantage et comment mieux montrer à quel point on avait intoxiqué, empoisonné les esprits et fanatisé le cœur de certains hommes qu'en adoptant une pareille attitude ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

C'est un homme qui n'est pas mon ami — je m'en aperçois tous les jours — c'est M. Henri de Kérillis qui a parlé de « la psychose de violence et de haine entretenue systématiquement par l'Action française parmi ses adhérents ».

L'attentat était le fruit, le résultat de cette psychose.

Il y a un journal qui n'est pas non plus suspect de servilité à l'égard du Gouvernement, car il est l'organe d'un groupe parlementaire qui, ici, m'a refusé, au moment de la constitution du cabinet, le concours de ses membres, dont aucun ne m'a accordé sa confiance.

Ce journal a eu la curiosité de faire le relevé des provocations à l'assassinat, au meurtre, à la tuerie individuelle ou collective, prodiguées depuis deux ans par l'Action française.

Les hommes sont nommément désignés. Sur la liste de ceux qu'il faut tuer, en tête figurent M. Léon Blum, M. Edouard Herriot qui doit recevoir douze balles dans la peau le jour de la mobilisation.

On signale au couteau des assassins, au revolver des meurtriers les 140 membres du Parlement qui ont signé, d'accord avec des intellectuels anglais, une pétition à l'assemblée de Genève sur des questions de politique extérieure.

On n'a pas le droit, pour l'Action française, d'avoir, en matière de politique extérieure ou intérieure, une opinion contraire à celle de ce groupe, sans risquer immédiatement la menace de mort indiquée dans les termes que voici — ma citation sera extrêmement brève :

« Ces articles ont ceci de commun que, dans la conduite anonyme des affaires républicaines, dans le chaos des manœuvres ténébreuses que la foule française risque de payer de son sang, nous distin-

guons, nommons, visons des coupables éventuels et, par les menaces de mort que nous suspendons sur leur tête, les obligerons à battre en retraite, à quitter le chemin du crime et à rentrer dans la voie de la petite vertu... »

« Le difficile n'est pas de prononcer ou d'exécuter ces utiles pénalités, c'est de pouvoir démêler à temps qui désignent et qui frapper... »

« La liste des 140 nous a apporté fort à propos de bienheureuses certitudes. Nous nous sommes jetés là-dessus... Les gendarmes, les juges, les procureurs dont on brandit contre nous le vain attirail ne nous ont jamais retenus. »

Ce sont, alors, dans la suite des articles, les conseils qu'on donne aux adhérents :

« En menaçant de mort les 140, vous sauvez la paix du monde. En leur mettant sous le menton le revolver, le pistolet, le couteau de cuisine, vous défendez la France, vous assurez la paix... Chargez, vérifiez vos pistolets ; chargez, vérifiez vos revolvers ; affilez avec soin vos couteaux, et qu'aux premiers éclats de la guerre du Covenant, les 140 parlementaires assassins tombent sur le sol français foudroyés. »

M. HENRI CHATENET. — Et l'on n'a pas pour suivi l'auteur de cet article ?

M. ALBERT NAST. — Quelle est la date de l'article ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai lu ces extraits d'abord avec le haut-le-cœur de la nausée. Mon pays ne mérite pas la honte d'une telle presse (*applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite*) et que la liberté de sa presse soit à ce point prostituée.

Mais j'ai eu aussi un autre sentiment — je n'emploierai que des expressions volontairement faibles — : un sentiment de stupefaction à la pensée de la permanence, de la constance, de la continuité de cette provocation au meurtre, dans une impunité qui amène à se poser la question de savoir ce qu'il faut mettre en cause, ou l'impuissance de la loi, ou la complaisance de certains gouvernements. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite. — Bruit.*)

M. JEAN DESGRANGES. — Monsieur le Président du Conseil, permettez-moi de vous rappeler qu'il est une autorité qui n'a pas été complaisante, qui a flétri, condamné et frappé des sanctions spirituelles dont elle dispose cette monstrueuse morale païenne : c'est l'Eglise catholique. (*Applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parfaitement. Et le libre penseur que je suis, Monsieur l'abbé, fait d'autant plus écho à vos paroles que, quelle que soit la force de ma foi rationaliste, je n'ai, pour employer une magnifique expression de Jaurès, jamais tourné en dérision les grandes aspirations idéalistes de l'homme.

Je puis aussi répondre à M. Nast que nous sommes d'accord, quand il évoque les jours où je parlais avec tendresse, avec cette nostalgie qui reste toujours dans le cœur de ceux qui ont vécu autour des grandes traditions françaises, de celui que

j'appelais le sublime et douloureux vagabond de Judée. (*Vifs applaudissements sur une grand nombre de bancs.*)

Il prêchait l'amour et la fraternité entre les hommes ; il ne leur enseignait pas de s'entre-tuer les uns les autres. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. PIERRE TAITTINGER. — Il faut dire cela aux communistes !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Au moment où je fais les citations qui précèdent, où je montre l'impunité dont ont joui ceux qui, pendant des années, n'ont pas cessé de provoquer au meurtre, qui sont à l'origine de l'attentat commis contre M. Blum comme à l'origine de l'assassinat de Jaurès, je me tourne vers M. Cousin qui me disait : « Alors, il y a deux poids et deux mesures ? Il y a deux justices dans ce pays ? »

M. GEORGES COUSIN — Oui.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voyons, Monsieur Cousin, regardez-moi en face, les yeux dans les yeux, et dites-moi si vous ne comprenez pas les sentiments de révolte qui peuvent parfois s'élever dans les masses ouvrières quand elles voient qu'un intellectuel peut impunément provoquer au meurtre alors qu'un manifestant ouvrier, pour un geste de violence impulsif, connaîtra aussitôt les rigueurs de la justice et sera jeté en prison. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. JOSEPH DENAIS. — Et que dit-on dans l'*Humanité* ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Quoi qu'il en soit, cette irritation populaire — ici, je m'explique avec ceux qui n'ont pas compris le mobile de ma détermination — grondait à Paris dans la soirée du 13.

J'ai pressenti ce qui allait arriver. C'est mon métier. Je dois m'informer. Il y a quarante ans que j'habite Paris : je connais ses réflexes. Mes antennes me permettent de capter certaines ondes qui me préviennent des événements possibles.

J'ai vu venir tout le cortège des expéditions punitives, des repréailles, des violences qui allaient fatalement se produire.

M. PIERRE TAITTINGER. — Qui se sont produites !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — L'affaire de la rue Asseline n'était-elle pas un avertissement ?

Je déplore ce qui s'est passé ; je déplore que le docteur Golse en soit victime. Une enquête est ouverte, une information judiciaire se poursuit honnêtement, loyalement ; elle donnera tant au point de vue judiciaire qu'au point de vue administratif des résultats qui dicteront les sanctions à intervenir.

Vous avez parlé de la loi du talion. Je voulais précisément éviter qu'elle s'exerçât. Je sentais tout

ce qui grondait de fureur et de colère dans les quartiers ouvriers de Paris.

Sans doute, si ces expéditions punitives s'étaient organisées, j'aurais mis ma police en travers.

Mais c'aurait été les collisions, les bagarres nocturnes, la bataille dans les rues, le sang versé. Certains s'y résignent peut-être. Moi, je ne m'y résigne pas. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

D'autres avec moi l'ont senti : ces délégués ouvriers qui comprenaient ce qui allait se produire, qui savaient comment cette loi du talion pouvait jouer parmi des hommes auxquels vous n'allez tout de même pas demander plus de mesure qu'aux grands intellectuels qui poussent tous les jours à l'assassinat et au meurtre. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ils sont venus me trouver pour me confirmer leur demande d'autorisation de rassemblement, formulée dans une lettre dont je ne détache que cette phrase brève, mais combien chargée de sens :

« Nous demandons le rassemblement de nos organisations. Nous nous permettons de vous signaler que nous tenons à organiser cette manifestation le plus tôt possible, en raison de l'émotion qu'a provoquée l'attentat contre Léon Blum. »

Pour qui savait lire entre les lignes, pour qui comprenait le frémissement profond arrivant jusqu'au cabinet de la place Beauvau, pour qui sentait comment l'orage pouvait éclater soudainement dans une ville qui aurait été éperdue en présence des manifestations nocturnes qui allaient se produire, il fallait prendre une résolution, il fallait ouvrir une soupape de sûreté. Je l'ai ouverte, et je m'en félicite. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

Permettez-moi d'insister sur le fait, sûr lequel je reviendrai tout à l'heure, que cette manifestation a été énorme. Elle a été gigantesque. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Or, il n'y a pas eu une goutte de sang répandue. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Pour l'homme qui, comme moi, cède, dites-vous, à certains partis de violence et de force, qui leur livre toutes les avenues du pouvoir et les instruments de l'autorité publique, c'est tout de même une satisfaction de se dire qu'ayant eu la chance peu enviable de se trouver au pouvoir au moment où se produisirent des événements d'un caractère grave, il a pu présider, dans l'exercice de l'autorité publique, à trois journées qui pouvaient être singulièrement rudes, et qui se sont passées dans un très grand calme : la journée anniversaire du 6 février, la journée anniversaire du 9 février à la place de la République, la journée du 16 février.

Au cours de ces trois journées, qui pouvaient être, je le répète, des journées rouges, pas une goutte de sang, pas un blessé, pas une collision !

Cela m'intéresse, non seulement au point de vue français, Monsieur Marcel Héraud, mais aussi à un autre point de vue.

Quand je vois le soin avec lequel, à l'étranger,

pas très loin d'ici, on va chercher dans vos journaux, pour les reproduire complaisamment, toutes les indications qui dénoncent, même quand c'est faux, le trouble et les craintes de sang versé en France, je suis heureux de montrer à tous, à l'étranger notamment, que la liberté n'est pas morte dans ce pays et qu'elle peut se montrer et s'affirmer sans que le sang ruisselle autour d'elle. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

Je sais bien que cela ne fait pas l'affaire de tout le monde. Que ces manifestations se produisent dans le calme, qu'il n'y ait pas de sang versé, pas de cadavres, pas de brancards parcourant la foule, emportant des corps sanglants, je répète qu'il en est de qui cela ne fait pas l'affaire.

Je vois s'avancer vers moi un cortège de protestataires en tête duquel se trouve — ce n'est pas pour vous, Monsieur Marcel Héraud, que je le dis...

M. MARCEL HÉRAUD. — Je l'espère bien !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...marchant de son pas fantomatique, l'illustre Brid'oison, le gardien de la forme.

Brid'oison vient vers moi, il me dit : « Vous ne respectez pas la légalité. Le décret du 25 octobre 1935 prescrivait trois jours francs. Vous avez compté sur vos doigts et vous vous êtes dit, du jeudi après-midi au dimanche après-midi, cela faisait trois jours. Or, ces trois jours ne sont pas trois jours francs. *Distinguo, aperto libro.* Vous ne faites pas la déduction du *dies a quo* et du *dies ad quem.* » (*Rires et applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre. — Interruptions à droite.*)

Je réponds à M. Brid'oison : Vous ne pouvez imaginer à quel point tout cela m'est merveilleusement égal !

Vous ergotez, et moi, je gouverne, avec les responsabilités du Gouvernement.

Oh ! dans des conditions qui peuvent ne pas vous plaire, Monsieur Marcel Héraud, et, à mesure que les jours passent, je ne suis pas autrement désolé de ne pas avoir votre approbation. (*Applaudissements et rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

Oui, je gouverne. Je gouverne sans séparer jamais, dans ma conception, l'esprit de la loi de sa lettre, et en ne donnant pas le pas à la lettre qui tue sur l'esprit qui vivifie.

M. JOSEPH DENAIS. — C'est la justification de tous les arbitraires !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce que vous appelez « arbitraire », c'est, à mon sens, le droit d'arbitrer et de faire prévaloir son autorité. C'est là une prérogative du Gouvernement à laquelle je n'entends pas renoncer. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. GEORGES COUSIN. — En violant la loi !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non ! car je prétends que je suis resté dans l'esprit de la loi. Pourquoi les trois jours ont-ils été prévus ? Ce

délai est donné pour protéger les parties, disent les commentateurs du droit, contre les surprises émanant de l'adversaire.

Si le décret a accordé trois jours au Gouvernement, c'est afin de le garantir contre des manifestations inopinées et de lui donner le temps de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde de l'ordre public.

Quand je n'ai pas eu ces trois jours, je n'ai pas accordé l'autorisation. C'est ainsi que, le lendemain du jour où l'autorisation m'était demandée pour Paris, d'autres autorisations m'ont été demandées pour plusieurs villes de province, pour Marseille, pour Bordeaux, pour Toulouse, pour Rennes. Mais comme elles ne me parvenaient que vingt-quatre ou quarante-huit heures avant la date de la réunion, je les ai uniformément refusées !

M. GABRIEL LAFAYE. — C'est exact.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai donc respecté la loi dans son texte et dans son esprit.

Je fais remarquer d'ailleurs que ma conception de l'arbitrage — ou, si vous préférez, mon « arbitraire » — était plus intelligente que les conclusions auxquelles j'aurais été conduit si j'avais adopté servilement et strictement la règle des trois jours francs, car alors je me trouvais devant deux hypothèses : ou bien accorder l'autorisation non pour le dimanche, mais pour le lundi, c'est-à-dire lancer cette manifestation à travers l'activité et l'animation de la vie économique et sociale du Paris d'un jour de semaine, au risque de toutes sortes de troubles et d'accidents ; ou bien la renvoyer au dimanche suivant, c'est-à-dire d'entretenir pendant huit jours, avec des possibilités de peine du talion dans l'intervalle, une agitation que j'avais précisément intérêt à faire cesser le plus tôt possible. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Vous voyez qu'il est des moments où la règle de gouvernement doit être une interprétation intelligente et humaine des textes et des errements.

Il est aisé de se camper dans des positions intransigeantes qui font litière de ce qu'il est sage de faire ou de ne pas faire et de s'abriter aveuglément derrière un texte de loi. La clairvoyance de l'homme, de gouvernement consiste à prévoir et à mesurer le pire et à faire en sorte qu'il ne se produise pas. C'est la règle que je me suis tracée.

Il est vrai que, d'un autre côté, certains me disent : « Il fallait interdire la manifestation. Evidemment, vous auriez pu courir certains risques. Vous auriez pu, notamment, courir le risque que les organisateurs de la manifestation ou ceux qui la désiraient passassent outre, ce qui vous obligeait à une bataille rangée avec votre police contre eux, et dans des conditions difficiles, car, à voir l'ampleur même de la manifestation autorisée et qui se serait grossie du fait que le refus eût excité les partisans d'une démonstration, le choc eût été spécialement rude. » (*Interruptions à droite.*)

On me dit : « Sans doute, vous auriez pu courir quelques risques. Mais le risque le plus grave, et qu'il fallait éviter, c'était d'offrir à Paris, à la France, le spectacle démoralisant de cette manifestation révolutionnaire. »

Voilà le point où nous ne sommes pas d'accord du tout !

Notez que ce n'est pas par suite d'une inclination de ma pensée. Une manifestation, en principe, n'est pas une chose qui m'épouvante. C'est peut-être parce que j'ai un peu trop voyagé. Je suis allé notamment dans des pays monarchiques, comme l'Angleterre, où les manifestations, qui sont courantes, se déroulent selon la formule de la liberté dirigée, qui est la mienne, où toutes les opinions peuvent se faire jour, où tous les cortèges peuvent être organisés dans le calme et la paix d'un pays qui a, il est vrai, la conscience supérieure et absolue du droit.

Mais le spectacle de la manifestation de dimanche n'a pas été démoralisant. Ou plutôt, si ! Il y a des gens qu'il a démoralisés. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Il a démoralisé, d'abord, les trembleurs de profession blottis dans certains journaux très modérés. Ils ne sont pas très nombreux dans ce pays qui est essentiellement un pays de courage.

Ceux qu'il a démoralisés surtout, ce sont les coupables, les instigateurs de l'attentat du 13, qui n'ont plus, maintenant, le verbe aussi haut et sont moins insolents (*applaudissement à l'extrême gauche et à gauche*), qui n'osent pas prendre la responsabilité de l'attentat et qui, si je peux employer cette expression vulgaire, dans leur dégonflage piteux, en arrivent à accuser ma police d'avoir apporté le chapeau de M. Blum rue Baccador (*vijs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*), tout en accablant clandestinement le ravisseur mal inspiré de cet objet, qu'autrefois on eût porté en triomphe, d'imprécations et d'anathèmes, accompagnés de quelques coups de pied sournois qui lui reprochent son initiative inopportune. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Messieurs, je ne dirai pas que, dans la manifestation, tout m'a plu et que j'y ai trouvé tout parfait. On y a répandu quelques placards comme celui que j'ai ici, et qui commençaient par ces mots : « A bas Sarraut ! » On m'a même traité d'« assassin ». Ce sont des épithètes auxquelles il faut s'habituer.

Certes, il y a eu aussi un certain nombre de cris que j'aurais souhaité ne pas entendre, poussés d'ailleurs par quelques centaines de manifestants parmi des centaines de milliers. Mais je n'admettrais pas, tout de même, que dans l'intérêt d'une cause plus ou moins tendancieuse, on dénature, en la représentant comme un triomphe révolutionnaire auquel j'aurais prêté la main, l'aspect d'une manifestation qui m'a impressionné, mais pas dans le sens que vous pouvez imaginer.

Il a plu, en effet, à certains d'entre vous de considérer, dans l'ampleur de cette manifestation, ce que vous appelez les forces de l'émeute.

Moi, j'y ai mesuré surtout les forces d'une grande conscience républicaine réveillée (*applaudissement à gauche et à l'extrême gauche*) qui ne laissera pas meurtrir la liberté.

Oh ! inutile de violenter la vérité, comme l'ont essayé certains journaux. Le cortège s'est déroulé pacifiquement ; il y avait assurément des drapeaux rouges (*interruptions à droite*) ; mais la police y a compté aussi 450 ou 500 drapeaux tricolores.

On a chanté la *Marseillaise* comme l'*Internationale* ; on a besoin de chanter dans ce pays. Nous sommes d'ailleurs habitués à l'effet de ces chants alternés.

M. JOSEPH DENAIS. — L'*Internationale* incite à l'assassinat.

Voix nombreuses à l'extrême gauche : Et la *Marseillaise* ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce qu'il y a eu de remarquable, Messieurs, et qui est attesté dans le relevé très minutieux qui a été fait par la préfecture de police de tous les incidents survenus en cours de route, c'est que cette énorme manifestation n'a volontairement répondu à aucune des provocations qui se disséminaient sur son parcours. (*Vijs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Des hommes étaient venus là avec l'intention de troubler cette manifestation, de provoquer des collisions et des bagarres. Ce que je trouve admirable, et je dis cela, comprenez bien ma pensée, à l'éloge de Paris, du grand Paris, c'est que cette immense ville ait pu conduire une manifestation ou y assister — car la foule des sympathisants et des curieux était aussi considérable que celle qui composait le cortège lui-même — dans la tranquillité la plus parfaite et la plus profonde. Il ne fut pas plus répondu aux provocations au cours du défilé qu'on n'avait répondu aux provocations plus abominables qui s'étaient produites avant la manifestation.

Tout à l'heure, l'un de vous, je crois que c'est M. Héraud, a fait intervenir la question des étudiants dans cette manifestation. Il me donne une occasion excellente de montrer par quels procédés on essaye, d'un certain côté, d'ameuter la population et de provoquer aux troubles et aux désordres civils.

Le matin du jour de la manifestation, faisant suite à un article également menaçant qui avait paru la veille, un journal qui s'appelle *L'Ami du Peuple* — je veux lui faire les honneurs de la tribune (*exclamations à l'extrême gauche et à gauche*) — publiait un article que je considère comme spécialement odieux (*applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*), destiné à provoquer la plus grande irritation dans le milieu des étudiants.

On y lisait, contrairement à toute vérité, que M. Guernut était venu dans mon cabinet au moment où je discutais avec le préfet de police des modifications que j'imposais à l'itinéraire et aux consignes du cortège.

Il va sans dire que M. Guernut n'avait en aucune manière à s'occuper de cette question ; mais

le journal dont je parle affirmait qu'il était venu assister à mon entretien avec M. le préfet de police pour essayer d'imposer le parcours à travers le boulevard Saint-Michel, afin de provoquer des collisions avec les étudiants et de se venger avec leur sang des difficultés qu'ils lui créaient. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. JOSEPH DENAIS. — C'est M. Blum qui a menacé, déclarant que 15.000 ouvriers descendraient au quartier latin !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est pour moi une haute satisfaction de constater que la jeunesse studieuse des écoles n'a pas écouté de telles provocations. (*Vives interruptions à droite.*)

M. PIERRE TAITTINGER. — Dans le même *Ami du Peuple*, j'ai demandé aux étudiants de ne pas manifester le jour où se déroula le cortège du Front populaire. (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

C'est une question de loyauté.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'arrive à ma conclusion.

C'est pour moi, disais-je, une haute satisfaction de constater que, pas plus que les 10.000 étudiants de la faculté de droit qui, désireux de pouvoir travailler en paix, ne veulent pas la fermeture de celle-ci, n'ont répondu à cette provocation...

M. PIERRE TAITTINGER. — Mais le doyen de la faculté de droit a démissionné !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...pas davantage la grande foule parisienne n'a répondu à d'autres provocations de même nature ; qu'elle est restée calme, paisible, tranquille.

C'est tout de même une belle leçon à l'adresse de ceux de ses élus qui dénoncent ici l'attitude du Gouvernement en le représentant comme un fauteur de troubles.

Je vous entendais, Monsieur Cousin, relater les plaintes du petit commerce, insister sur la nécessité de lui assurer l'ordre et la paix, afin qu'il puisse reprendre ses affaires.

J'ai trouvé dans vos paroles un écho particulièrement direct de celles que j'ai prononcées moi-même lorsque j'ai présenté mon Gouvernement devant cette Assemblée.

Je disais : quand donc aura-t-on fini d'un certain côté de ce pays de donner à la France et à Paris ce visage hargneux, disgracieux et crispé ? (*Interruptions à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je me souviens qu'il y a deux ans, étant ministre de l'Intérieur, je recevais des rapports de mes sous-préfets de Cherbourg et du Havre me signalant que 800 ou 1.000 Américains partis d'Amérique pour venir passer deux mois de vacances dans notre pays, ayant eu connaissance en cours de route, par radio, d'extraits d'articles de presse de ce côté... (*L'orateur désigne la droite.*)

M. PIERRE TAITTINGER. — Vous les avez affolés par des extraits de *l'Humanité* et du *Populaire* !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...renoncèrent pour la plupart à débarquer en France. Une centaine d'entre eux à peine donnèrent suite à leur projet. Les huit cents autres poursuivirent leur route vers d'autres rivages. (*Interruptions à droite.*)

Oui, Messieurs, le petit commerce et la petite industrie, de qui je reçois tous les jours des délégations, veulent que la paix ne soit pas plus longtemps troublée ; ils veulent qu'on soutienne l'effort de collaboration, de compréhension, d'intelligence qui doit rétablir dans ce pays le calme et la confiance, qui permettra à certains capitaux thésauroisés de ne plus s'épouvanter et de s'intéresser à la reprise des affaires, qui nous permettra à nous de préparer le retour massif en France d'étrangers qui avaient renoncé à séjourner chez nous ; cette population de Paris, si active, si intelligente, mais si éprouvée dans ses intérêts, souhaite que nous préparions dans la paix, avec tout l'éclat susceptible d'amener vers elle la foule des étrangers, cette magnifique expression du travail, du goût et de l'art français qui sera l'exposition de 1937.

Voilà ce que veulent les Parisiens conscients de leurs intérêts et soucieux du renom de leur capitale illustre ; voilà ce qu'ils demandent à leurs représentants. C'est à ceux-ci de prendre à cet égard leurs responsabilités. Je souhaite qu'elle ne soit pas plus lourde que celle que je prends fièrement devant la Chambre et devant le pays. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Sur ces bancs, MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement. — Exclamations à droite. — L'orateur, en regagnant son banc, est félicité par MM. les députés.*)

UNE RÉPARATION DE JUSTICE

L'acquittement de M. Louis Lévy

La Ligue a protesté à plusieurs reprises contre les scandaleuses poursuites intentées à M. Louis Lévy en application des lois scélérates (*Cahiers* 1935, pp. 312 et 471).

Le 13 mai, le tribunal de Lille condamnait M. Louis Lévy à deux mois de prison et cent francs d'amende pour avoir tenu à de jeunes conscrits des propos prétendus subversifs.

La Cour de Douai, reconnaissant l'inanité des accusations formulées, a réformé le jugement de Lille et prononcé, le 13 février dernier, l'acquittement de M. Louis Lévy.

Nous publierons, dès qu'il nous sera communiqué, le texte de l'arrêt. Dès à présent, la Ligue se réjouit de cette réparation de justice, à laquelle elle n'est pas étrangère.

POUR VELTCHEV (1)

Par M. V. LEBEDEFF

Le colonel de l'armée bulgare Damian Veltchev et le commandant Stantchev sont condamnés à mort à Sofia. Dix autres accusés sont condamnés à l'emprisonnement plus ou moins long.

Le procès du colonel Veltchev et de ses amis devant le tribunal militaire de Sofia a duré deux mois dans des conditions exceptionnelles qui privaient les accusés de toute garantie légale.

Déjà, au début du procès, le 27 décembre, la défense a déclaré au tribunal que la police de Sofia venait de faire irruption dans le bureau du célèbre professeur et avocat Veneline Ganev, auquel on avait préalablement défendu de faire partie de la défense, ainsi que dans le bureau de Stoimenov, avocat de Veltchev, et venait de confisquer leurs notes concernant le procès.

Le procureur d'Etat, le colonel Karov, a menacé de citer en justice les correspondants étrangers qui assistaient au procès. Le correspondant de l'agence Reuter et de *New York Times*, M. Swyer a été expulsé par la police de Bulgarie, et le Ministère des Affaires étrangères à Sofia a mis la main dans cette interdiction de séjour. On a défendu à Sofia la vente des journaux étrangers contenant les comptes rendus du procès. Des agents provocateurs gouvernementaux étaient ouvertement cités, l'accusation et leurs témoignages ont joué un grand rôle dans le procès.

Dans ces conditions, le verdict du tribunal n'était que la légalisation de l'assassinat — fait qui est, malheureusement, assez courant en Bulgarie.

Le procès de Veltchev a été précédé par des arrestations en masse de personnes qui n'avaient absolument rien à faire avec Veltchev. L'un des arrêtés, ancien député et l'un des chefs du parti paysan, docteur Georges Dimitrov a été soumis à des tortures moyenâgeuses à la suite desquelles il s'est trouvé pendant longtemps entre la vie et la mort. Il a été relâché sans qu'aucune accusation contre lui fût jamais formulée. (A la conférence internationale des parlementaires anti-fascistes à Bruxelles en 1935, Dimitrov a été élu membre du Comité de l'Union contre le fascisme).

Après la condamnation de Veltchev et de ses amis, de nouvelles et nombreuses arrestations préventives viennent d'avoir lieu en Bulgarie.

Seul, un appel à la conscience mondiale pourrait sauver Veltchev et Stantchev. Et il faut que cet appel soit immédiatement suivi par une énergique pression internationale pour ne pas donner aux bourreaux de Sofia le temps de perpétrer leur crime.

L'auteur de ces lignes a des raisons particulières pour lancer cet appel. En 1923, je me suis trouvé en Bulgarie dans une situation semblable à celle de Veltchev et de Stantchev, et je n'ai dû ma vie qu'à l'intervention des représentants de deux Républiques, de l'Internationale Socialis-

te et de l'opinion publique européenne. J'étais alors le prisonnier du régime qui a été instauré en Bulgarie après un coup d'Etat dont le colonel Damian Veltchev et ses amis étaient les principaux organisateurs. C'est de leurs griffes que l'intervention de l'opinion publique m'a sauvé. Mais aujourd'hui, je fais appel à cette même opinion publique pour sauver Veltchev et Stantchev.

Le colonel Veltchev occupait le poste de directeur de l'Ecole militaire de Sofia. Il était l'âme du complot du 9 juin 1923 qui, avec l'aide de l'organisation terroriste macédonienne, a renversé le gouvernement parlementaire de Stambouliski. Stambouliski et ses collaborateurs ont été tués. Me trouvant en ce moment en Bulgarie, je me suis efforcé de mon mieux de sauver mes amis ; mais appréhendé avec eux lors de notre tentative de passer la frontière turque, j'ai été transporté dans des conditions tragiques à Sofia, maltraité et jeté en prison. Nombre de personnes arrêtées en même temps que moi ont été exécutées sans autre forme de procès. Le gouvernement de Tsankov issu de ce coup d'Etat a massacré 30.000 paysans, intellectuels et ouvriers. Ce même gouvernement a continué de me persécuter par de basses calomnies. Et cependant j'élevé ma voix pour défendre Veltchev et ses amis. Pourquoi ?

Le colonel Veltchev fut jugé et condamné à mort non pas à cause des erreurs et des crimes qu'il a commis jadis contre le peuple bulgare, mais précisément à cause de son repentir de ses agissements précédents ; parce que son procès ne fut qu'un défi à la justice ; parce que la peine capitale n'est qu'une prime à l'organisation terroriste macédonienne et à toutes les forces chauvines de la Bulgarie et de l'Europe centrale.

Le colonel Veltchev est un de ces officiers qui, après la guerre, ne pouvaient pas se résigner à la défaite de leur pays et voyaient la cause de tout le mal dans le régime parlementaire. Homme courageux et intègre, il prit part à la conspiration militaire contre Stambouliski, croyant naïvement aider sa patrie. C'était là son crime. Il est à signaler qu'il ne profita nullement de la victoire de ses amis et n'accepta point de hauts postes. Peu à peu, ainsi que ses camarades, il arriva à la conclusion que le gouvernement qui venait de remplacer Stambouliski constituait une véritable menace pour la Bulgarie et pour la cause de la paix dans les Balkans et en Europe. Il dut convenir que Stambouliski avait vu juste, surtout en ce qui concernait la politique étrangère et l'union des peuples balkaniques. Damian Veltchev ne pouvait plus rester dans le camp des révisionnistes et ne voulait pas laisser la Bulgarie devenir un simple satellite du fascisme italien. Il comprit la nécessité du rapprochement de la Bulgarie avec ses voisins, et en premier lieu avec les peuples frères de la Yougoslavie. Il se rendit compte du caractère criminel de la terreur que l'organisation macédonienne exerçait sous l'égide favorable des

(1) Sur l'affaire du colonel Veltchev voir l'article des Cahiers : *Douze années de dictature en Bulgarie*, numéro du 30 novembre 1935, pages 747 et suivantes.

autorités bulgares officielles. Il eut la conviction nette qu'on ne devait pas autoriser cet « Etat dans l'Etat ».

Ce revirement politique du colonel Veltchev provoqua contre lui la haine de la Cour et de toutes les organisations nationalistes bulgares, sans compter l'organisation macédonienne de Vantcho Mikailov. Le groupe de Damian Veltchev devint un *groupe d'opposition* soutenu par une partie de l'armée. Sa carrière militaire fut brisée, il fut mis en disponibilité à cause de ses opinions. Le colonel Porkov qui dirigeait une bande d'assassins attachés au Ministère de la Guerre jusqu'en 1931, fut chargé par un personnage, le plus haut placé, de tuer Veltchev. Ce dernier l'a déclaré publiquement à plusieurs reprises.

Je ne cache point que Veltchev et ses amis étaient, en ce qui concernait la politique intérieure, partisans et idéologues d'une sorte de fascisme corporatif. Ils n'arrivaient pas à reconnaître définitivement leur erreur foncière de 1923 et ils ne pouvaient ou ne voulaient pas se réconcilier définitivement et s'unir avec les masses populaires.

En 1934, Damian Veltchev et ses amis réussirent un nouveau coup d'Etat, mais cette fois sans verser une goutte de sang. Ils affirmaient qu'ils n'étaient pas responsables des crimes de 1923, car le pouvoir se trouvait alors entre les mains des partis et des organisations qui, avec l'approbation de la Cour, ont remplacé le gouvernement de Stambouliski. En 1934, le pouvoir se trouva entièrement entre leurs mains. Pendant une année de son règne, Damian Veltchev limita le régime personnel de la Cour, orienta la politique extérieure vers une entente avec la Yougoslavie et fit dissoudre l'organisation terroriste macédonienne de Vantcho Mikailov. Il porta un coup mortel à la légende de la « puissance inébranlable » de cette organisation qui n'existait, en réalité, que grâce à l'appui officiel des autorités bulgares. Les chefs de cette organisation durent se réfugier à l'étranger et certains d'entre eux furent arrêtés et jugés. Les chances du revisionnisme en Bulgarie baissèrent vertigineusement. Mais dans la politique intérieure, le régime de Veltchev (qui, de nouveau, avait refusé d'occuper un poste de commande), se révéla comme une tentative impuissante et naïve d'un régime « autoritaire » bulgare, *heureusement dépourvu de terreurs*.

Les ennemis de Veltchev de droite et surtout les milieux de la Cour surent profiter du mécontentement de la population déçue par la politique intérieure du nouveau régime, et le régime de Veltchev fut renversé sans effusion de sang. Le ministre de Tochev ne fit qu'augmenter de nouveau l'influence de la Cour, et favorisa la reconstruction clandestine de l'organisation macédonienne et le

revirement du revisionnisme bulgare avec toutes les suites qu'ils comportent.

En 1935, le colonel Veltchev se vit obligé de quitter légalement son pays. Il alla s'installer en Yougoslavie. En octobre 1935, par d'habiles stratagèmes et par des mensonges soigneusement ourdis, il fut attiré sur le territoire bulgare, arrêté et accusé de complot. Le rôle d'agents provocateurs dans cette affaire montée de toutes pièces par la police, était tellement évident que personne à Sofia ne voulait croire à la possibilité d'un procès et d'une condamnation de Veltchev. Le procès cependant eut lieu et Veltchev fut condamné avec Stantchev à mort « pour avoir préparé un nouveau coup d'Etat ».

Les juges ne l'accusèrent point d'avoir participé au coup d'Etat de 1923 ou d'avoir fait celui de 1934 ; par contre, ils le soupçonnèrent de professer secrètement des opinions républicaines et de rêver l'instauration de la République en Bulgarie.

Mais en réalité, la sévérité inouïe du verdict s'explique, non pas par des soupçons, mais par l'esprit de vengeance ; on réglait le compte de Veltchev, car il avait dissout l'organisation terroriste macédonienne, limité le régime personnel de la Cour, rompu avec le revisionnisme et renoncé aux erreurs de son passé.

C'est à cause de tout cela que je lance cet appel en faveur de Veltchev et de son ami Stantchev. — bien que moi-même j'aie failli tomber victime du coup d'Etat de 1923 dont Veltchev a été le fauteur. Jugé par ceux qui se sont servis de lui, il y a treize ans, pour mettre la Bulgarie à feu et à sang, le plus grand crime de cet homme consiste, à leurs yeux, dans le fait de son renoncement aux erreurs de son passé.

Les masses et les intellectuels bulgares se rendent parfaitement compte de la tragique situation de Veltchev et attendent, avec une profonde émotion, que l'opinion publique européenne fasse entendre sa voix en faveur des condamnés.

De toutes façons, le colonel Veltchev et le commandant Stantchev, condamnés pour « une tentative du coup d'Etat du 3 octobre 1935 » qui, d'ailleurs, n'a jamais eu lieu, sont plus qualifiés d'être amnistiés que ce Velitko Dimitrov, membre de l'organisation macédonienne et assassin du roi Alexandre et du Président Barthou, que l'adversaire couronné de Veltchev a gracié à deux reprises.

Le sort de Veltchev et de Stantchev se trouve entre les mains de l'opinion publique européenne. Elle seule peut sauver leurs têtes.

V. LEBEDEFF,

Ancien membre du gouvernement provisoire de la Révolution russe.

UNE INTERVENTION DE LA LIGUE

AU PRESIDENT DU CONSEIL BULGARE, A SOFIA

La Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue de la condamnation de Veltchev et de Stantchev, prie votre gouvernement de mettre tout en œuvre pour éviter une exécution révoltante pour l'opinion française.

Victor BASCH, *Président*.

(24 février 1936.)

LES DÉCRETS-LOIS CONTRE LES LIBERTÉS MUNICIPALES

I. — UN POURVOI EN CONSEIL D'ETAT

Le Comité Central avait émis le vœu que l'un des décrets-lois portant atteinte aux libertés publiques et aux droits de l'homme et du citoyen fût évoqué devant le Conseil d'Etat.

M. Louis Roussel, maire de Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), l'un des maires de la région parisienne dessais de leurs pouvoirs de police par le décret du 30 octobre 1935 instituant la police d'Etat dans certaines communes, a décidé de se pourvoir contre ce décret. La Ligue se félicite de cette initiative.

M^e Pierre Lévy-Falco, avocat au Conseil d'Etat, soutiendra le pourvoi.

Dans un mémoire qui constitue une magistrale critique juridique des décrets-lois d'octobre 1935, il examine d'abord si le gouvernement, en promulguant le décret attaqué, n'a pas excédé les bornes de la délégation qui lui a été confiée.

L'article unique de la loi du 8 juin 1935 est ainsi conçu : « En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le Sénat et la Chambre des députés autorisent le Gouvernement à prendre par décrets, jusqu'au 31 octobre 1935, toutes dispositions ayant force de loi pour lutter contre la spéculation et défendre le franc. Ces décrets, pris en conseil des ministres, seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1^{er} janvier 1936 ».

M^e Lévy-Falco rappelle les circonstances dans lesquelles le Parlement a voté cette loi : il cite les déclarations très nettes du Président du Conseil touchant l'objet limité de l'autorisation demandée par le Gouvernement pour une œuvre dé-

terminée : la défense du franc, — et il poursuit :

« L'institution de la police d'Etat dans certaines communes de la banlieue parisienne ne déborde-t-elle pas du cadre des pouvoirs exceptionnels octroyés au Gouvernement en vue d'éviter la dévaluation de la monnaie ? »

« C'est uniquement dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publiques que la substitution de l'Etat à la commune pour la gestion des services de police a été opérée, depuis l'an IX, dans un certain nombre de grandes villes et d'agglomérations ouvrières où le maintien de l'ordre présente des difficultés particulières.

« L'illegalité du décret du 30 octobre 1935 est manifestement établie par cette simple constatation, et point n'est besoin d'examiner, au cas particulier de Beaumont-sur-Oise, si l'institution de la police d'Etat y était justifiée, ou non, par des considérations impérieuses d'ordre public ou dans l'intérêt de la paix sociale.

« Cette illegalité, en effet, se déduit de l'objet limité de la loi du 8 juin 1935 et de la stricte définition des pouvoirs qu'elle a octroyés au Gouvernement, pouvoirs d'autant plus précis qu'ils sont plus exceptionnels. Or, sans méconnaître les liens du bon ordre et des bonnes finances, est-il possible de soutenir, sans humour ou sans paradoxe, que, si le Gouvernement a institué la police d'Etat dans cent quatre-vingt-treize communes de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, c'est pour lutter contre la spéculation et défendre le franc ? Résoudre cette question autrement que par la négative, ce serait non seulement sacrifier des franchises traditionnelles, des droits imprescriptibles, des libertés nécessaires, mais octroyer une prime à l'arbitraire administratif et compromettre le régime lui-même. »

Nous ne manquerons pas de publier l'arrêt du Conseil d'Etat.

II. — LE DICTATEUR DE PONTOISE

Nous avons, ici-même et ailleurs, analysé les décrets-lois qui mutilent les libertés municipales.

On a vu comment, sous prétexte d'économies, de salut du franc et de lutte contre la spéculation, M. le ministre de l'Intérieur du gouvernement Laval a, d'un trait de plume, supprimé les pouvoirs de police des magistrats municipaux dans une centaine de communes de la banlieue parisienne — tout en laissant à ces communes le soin de payer les frais accrûs.

L'un des Conseils municipaux dépouillés de leurs droits et frappés dans leur caisse, celui d'Ermont (Seine-et-Oise) prit à l'unanimité la délibération suivante :

Le Conseil, à l'unanimité,

Considérant que le gouvernement, représentant le pouvoir exécutif, n'a reçu des Chambres, représentant le pouvoir législatif, qu'une délégation temporaire limitée à la défense du franc ;

Considérant que les décrets-lois ont été pris après la date limite fixée par le Parlement ;

Considérant que ces décrets-lois sont étrangers à la défense du franc ;

Considérant, d'autre part, que ces décrets portent atteinte à la loi de 1884 sur les municipalités, suppriment une partie des pouvoirs du maire et *ôbèrent les budgets communaux* ;

Par ces motifs :

Protéste contre les décrets-lois, pris en dehors de la délégation législative et notamment contre celui visant la police d'Etat en Seine-et-Oise.

Voilà, direz-vous, une délibération légitime et bien pensée. Ce n'est pas l'avis du sous-préfet de Pontoise. Par arrêté en date du 25 novembre 1935, ce haut fonctionnaire déclara nulle la délibération d'Ermont, « *comme ne rentrant pas dans les attributions du Conseil municipal.* »

Telle est donc la saine doctrine, M. Laval régnant, M. Paganon gouvernant, M. le Sous-Préfet de Pontoise censurant.

La saine doctrine veut que les conseils municipaux se laissent tondre sans murmurer.

La saine doctrine exige que les Conseils municipaux s'inclinent dévotieusement devant les ordres gouvernementaux.

La saine doctrine interdit aux citoyens assemblés en Conseil municipal de discuter la légalité des mesures qui les concernent.

M. le Dictateur de Pontoise, gardien de la saine doctrine, dans le ressort de son empire, « met au pas » (comme on dit ailleurs) les droits municipaux et les libertés républicaines. En lui rendant ce témoignage, nous avons la conscience tranquille : il obtiendra de l'avancement.

En attendant, il a reçu de la municipalité d'Erment une réplique bien sentie :

Je vous prie de vouloir bien remarquer que si cette délibération ne rentre pas dans les attributions du Conseil municipal, on conçoit mal comment on puisse obliger les communes à payer les dépenses supplémentaires, puisque ce sont les conseillers municipaux qui votent le budget.

J'estime donc que la protestation contre les dépenses supplémentaires proposées rentre bien dans le cadre des attributions du Conseil.

Il faudrait admettre, autrement, qu'on appelle police d'Etat une police payée plus chèrement par les communes, au moment précis où on leur retire !

En conséquence, m'inclinant devant l'autorité du pouvoir central, j'exécute, sous toutes réserves que le Conseil municipal sera appelé à prendre.

Nous sommes encore en République, Monsieur le sous-préfet, et, après avoir obéi, nous pouvons encore critiquer.

Pour le maire absent :

Le premier adjoint faisant fonction :

MALLET.

Soucieux avant tout d'exactitude, j'élève à mon tour une protestation : il n'est pas vrai que nous soyons encore en République. Si nous étions en République, une décision pareille prise par un sous-préfet eût été rapportée sur-le-champ par ordre du ministre. — E. K.

(Lumière, 25 janvier 1936.)

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

AVIS TRÈS IMPORTANTS

I. — LE CONGRÈS DE 1936

Le Congrès national de la Ligue aura lieu en 1936 à Dijon, les 17, 18, 19 juillet.

Pour permettre au Comité Central d'établir en temps utile l'ordre du jour de ce Congrès (article 32 des statuts), les Sections et Fédérations sont instamment priées de faire parvenir au Secrétariat général, *avant le 17 mars 1936*, leurs propositions :

- 1° Sur le problème d'ordre général qui doit faire l'objet du principal débat ;
- 2° Sur l'article des Statuts généraux qui devra être soumis à revision.

A titre d'indication, les Sections et Fédérations sont informées que, dès à présent, certains sujets ont été proposés, entre lesquels les Sections sont appelées à choisir :

EN CE QUI CONCERNE LE PROBLEME D'ORDRE GENERAL :

- 1° La défense des Droits de l'Homme ; le problème des droits nouveaux de l'Homme et Déclaration adaptée au temps présent ;

- 2° La Ligue et la paix (maintien et organisation) ;
- 3° La réforme de l'Etat ;
- 4° La défense des animaux contre les pratiques de cruauté.

EN CE QUI CONCERNE LA MODIFICATION DES STATUTS :

- 1° Fixation d'un délai minimum, depuis l'adhésion à la Ligue, pour exercer des fonctions dans le Bureau de la Section ou de la Fédération (addition aux articles 16 et 23) ;
- 2° Création d'organismes interfédéraux (addition au titre IV).

II. — RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CENTRAL

Pour permettre au Comité Central d'enregistrer en temps utile les candidatures (article 6 des statuts), les Sections et Fédérations sont priées de faire parvenir au Secrétariat général leurs propositions de candidatures *avant le 17 mars 1936*.

Il est rappelé aux Sections et Fédérations que les ligueurs habitant les départements de Seine et de Seine-et-Oise ne peuvent être candidats qu'à des postes de *membres résidents*.

Les ligueurs habitant les autres départements peuvent être candidats à des postes de *membres non résidents*.

PROPAGANDE ET RECRUTEMENT

Il est rappelé aux Sections :

- 1° Que les manifestations de Rassemblement populaire, si utiles qu'elles soient, ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux réunions consacrées à la propagande et au recrutement de la Ligue ;
- 2° Que toute réunion organisée par les Sections doit prendre pour thème l'action de la Ligue dans l'un quelconque des domaines où s'exerce son activité ;
- 3° Que chaque réunion doit être l'occasion d'un appel aux adhérents et que les adhésions doivent être recueillies, sans plus tarder, à l'issue de la réunion.

En rappelant ces excellents usages de la Ligue, le Secrétariat est assuré de répondre au vœu de tous les ligueurs et aux besoins mêmes du Rassemblement populaire, qui tire sa puissance de la force des organisations qui le composent.

COMPOSITION DES BUREAUX

Quelle que soit la décision du Congrès en ce qui concerne la composition des bureaux de Sections ou Fédérations, et sans attendre cette décision, il est recommandé de ne confier les fonctions de membres du bureau (président, vice-président, secrétaire, trésorier, etc.), qu'à des ligueurs inscrits sur les contrôles de la Ligue depuis un laps de temps suffisant pour qu'ils aient pu connaître le fonctionnement de la Ligue, se pénétrer de ses traditions et s'assimiler ses méthodes.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération ou de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Ardèche, Schottker Alfred, Intérieur.
Gironde, Forsan Edmond, Santé publique.
Seine, Szymon Cukier, Justice.

2^o Affaires soumises par les Sections

Aix-en-Provence, Foley Amédée, Finances.
Arcachon, Boulinguier Jeanne, Santé publique.
Auch, Condom, Miravalle (Mme), Justice.
Casablanca, Casablanca, Croix de Feu, subvention accordée par l'Office chérifien des phosphates, Affaires étrangères.

Châlons-sur-Marne, Mourmelon-le-Grand, Frayon Roland, Justice.

Châteauroux, licenciements dactylos centre aviation, Air.
Dravail, Molschmand Léonore, Justice.

Haiphong, Indochine, situation des fonctionnaires métis, Colonies.

L'Hay-les-Roses, Angers, interdiction représentation « Les Marchands de canons », Intérieur ; Brutalités policières, L'Hay-les-Roses-Genilly, Intérieur.

Joinville (Haute-Marne), Geoffrin André, Justice.

Ligue hongroise, Nagy Charles, Intérieur.

Ligue suisse, Chômage, convention franco-suisse, Travail.

Marennnes, Guitard Pierre, Pensions.

Meudon, Décrets-lois 1935, pensions reversion, Finances.

Nîmes, Cremez, Intérieur.

Paris I^{er}, Aubry et Davidovici, Justice.

Perregaux, Rabier Maurice, Intérieur.

Strasbourg, Strasbourg, Prostitution, Intérieur.

Valenciennes, Tricart Albert, Justice.

Vitrey-sur-Mance, Belin Henri, Pensions.

(14 février 1936.)

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Manche, Lemière Auguste, Justice.
Nord, Congrégations, application de la loi sur, Intérieur.

2^o Affaires soumises par les Sections

Béziers, Vidal Marie, Justice.
Cahors, Amey Louis, Justice.
Calais, Parenty, Intérieur.
Casablanca, Taza, incident du 14 juillet 1935, Guerre.

Drancy, Gasset René, Justice.

Hanoi, Haiphong, Col., Indochine, éligibilité des fonctionnaires, Colonies.

Hanoi, Schlenger Léon, Résident-Maire de Haiduong.

Kerrata, Benabib, Intérieur.

Le Raincy, Fayout, P.T.T.

Ligue belge, Verbaere Joseph, Santé publique.

Ligue bulgare, Atianassof Nikifor, ambassadeur de l'U. R. S. S.

Ligue hongroise, Alaban Vincent, Marine ; Kovace Georges, Intérieur.

Ligue russe, Riaboff Boris, Travail.

Marseille, Glauz Georges, Justice ; Petacchi Giuseppe, Intérieur ; Siry François, Justice.

Mulhouse, Gombi Antonio, Intérieur.

Nogent-le-Rotrou, Quinin Roger, Guerre.

Rabat, Paris-XVIII^e, Bogoslavsky (Mme), Santé publique.

Remiremont, Houll Ferdinand, Travail.

Sidi-Bel-Abbas, Carrasco José, Intérieur ; Lauroque, Préfet d'Oran.

Toulouse, Hahn Arthur, Préfet de Haute-Garonne.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Bourges, Bourges, officiers Etat-Major du 10^e Rég. Inf., abus de pouvoir des.

Metz, Guerre, état sanitaire de l'armée.

Paris-XVIII^e, Hansen Mathias.

Saigon, Col., Indochine, prisonniers politiques persécutés à Saigon.

(24 février 1936.)

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux Cahiers :

Ain. — Saint-Etienne-du-Bois : Vuillard (secrétaire), 18 fr.

Aisne. — Hirson : Lefèvre, 20 fr.

Hautes-Alpes. — Gap : Truc (président), 18 fr.

Alpes-Maritimes. — Nice : Desbiolles (président), Bessi (trésorier), 36 fr.

Ardèche. — Les Vans : Etienne (président), 18 fr.

Aube. — Bar-sur-Aube : Israël, (secrétaire), 18 fr.

Aude. — Laure : Roux (président), 18 fr.

Aveyron. — Rodez : Vignaud (secrétaire), 18 fr.

Constantine. — Souk-Ahras : Matet (président), 18 fr.

Corrèze. — Brive : Mathevet (secrétaire), 18 fr.

Corse. — Bastia : Patore, 18 fr.

Côte-d'Or. — Malain : Decologne, 36 fr. ; Montigny-sur-

Aube : Maroiller, 20 fr.

Doubs. — Hérimoncourt : Golaz (président), 18 fr.

Gers. — Nogaro : Deyriès (trésorier), 18 fr.

Indre-et-Loire. — Restigné : Tharoux (président), 18 fr. ;

Tours : Gaudin, 18 fr.

Loire-Intérieure. — Ancenis : Dupuy, 18 fr. ; Nantes : Gavini, Charmaty, 56 fr.

Loiret. — Gien : Dezarnaulds (président), 18 fr.

Moselle. — Montigny-les-Metz : Fuzier, 20 fr.

Nièvre. — Nevers : Pieuchot (trésorier), 18 fr.

Nord. — Avesnes-sur-Helpe : Douez (président), 18 fr. ;

Caillion : Leblon (président), 18 fr. ; Jeumont : Longel

(président), 18 fr. ; Marolles : Brunet, Dupont, Delaunoy

(secrétaire-trésorier), Menier (président), 76 fr. ; Le Ques-

noy : Croz (président), 18 fr.

Oran. — Arzew : Dely (président), 18 fr. ; Mostaganem :

Raibaldi (président), 18 fr. ; Amiel (trésorier), 18 fr.

Fuy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand : Lefèvre, 20 fr. ; Pes-

chadoires : Guitard (secrétaire), 18 fr.

Basses-Pyrénées. — Biarritz : Poulié (trésorier), Gaumont,

38 fr.

Sarthe. — Sablé : Loiseau (président), 18 fr.

Savoie. — La Rochette : Jacomin, 18 fr.

Haute-Savoie. — Evian-les-Bains : Brouze, 18 fr. ; La Ro-

che-sur-Foron : Mallinoud (président), Pachoz (secrétaire),

36 fr. ; Samoëns : Pernod, 18 fr.

Paris-IV^e : Gauvin, DeFrance, 36 fr. ;

Paris-VIII^e : Fournier (président), 18 fr.

Paris-XII^e : Grimal, 20 fr.

Paris-XIII^e : Loiseau, 18 fr.

Seine. — Pavillons-sous-Bois : Besselièvre (secrétaire),

18 fr.

Seine-Inférieure. — Le Havre : Vigne (président), 18 fr.

Seine-et-Marne. — Chauxes-en-Brie : 74 numéros, 74 fr.

Seine-et-Oise. — Herblay : Gréverie (président), 18 fr. ;

Meudon : Domeau (président), 18 fr. ; Le Raincy-Villemon-

ble : Brouet, Alpert, Costes, 58 fr.

Deux-Sèvres. — Chef-Boutonne : Remondière (président),

18 fr.

Tarn-et-Garonne. — Montauban : Pomies, 18 fr.

Vendée. — Aiguillon-sur-Mer : Texier, 20 fr. ; Croix-de-Vie :

Osmont (président), 18 fr.

Vienne. — Couhé : Barilleau (secrétaire), 18 fr.

Vosges. — Senones : Seuxet (président), 18 fr. ; Le Thil-

lot : 10 numéros, 10 fr. 50.

Maroc. — Kourigba : Gil, 18 fr.

Frais d'envoi et de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Gex (Ain), 5 fr. 05 ; Ail-Ikhelef (Alger), 50 fr. 95 ; Bou-Saada (Alger), 7 fr. 20 ; Vichy (Allier), 7 fr. 25 ; Laure (Aude), 17 fr. 05 ; Charente (Fédération), 0 fr. 85 ; Brigueuil (Charente), 17 fr. 05 ; Hiersac (Charente), 1 fr. 45 ; Charente-Inférieure (Fédération), 12 fr. 65 ; Champagnolles (Ch.-Inf.), 3 fr. 45 ; Chérac (Ch.-Inf.), 5 fr. 85 ; Bourges (Cher), 5 fr. 85 ; Châteaumeillant (Cher), 4 fr. 05 ; Dun-sur-Auron (Cher), 3 fr. 85 ; La Guerche (Cher), 3 fr. 85 ; Mareuil (Cher), 3 fr. 85 ; Préveranges (Cher), 3 fr. 85 ; Vally-sur-Saoudre (Cher), 3 fr. 85 ; Dijon (Côte-d'Or), 27 fr. 45 ; Le Buisson (Dordogne), 16 fr. 85 ; Valence (Drôme), 3 fr. 05 ; Quimperlé (Finistère), 2 fr. 65 ; Rosporden (Finistère), 0 fr. 45 ; Villefranche-de-Lauragais (Hte-Garonne), 2 fr. 65 ; Libourne (Gironde), 4 fr. 35, 4 fr. 35 ; St-Christoly-de-Blaye (Gironde), 5 fr. 85 ; Bléré (Indre-et-Loire), 62 fr. 50 ; Loir-et-Cher (Fédération), 7 fr. 70, 14 fr. 05 ; Haute-Loire (Fédération), 0 fr. 85 ; Ste-Florine (Haute-Loire), 2 fr. 65 ; La Montagne (Loire-Inférieure), 1 fr. 25 ; Nantes (Loire-Inf.), 12 fr. 65 ; Ferté-Saint-Aubin (Loiret), 1 fr. 05 ; Lacapelle-Marival (Lot), 31 fr. 65 ; Beauville (L.-et-G.), 27 fr. 75 ; Maine-et-Loire (Fédération), 11 fr. ; Contans-Jarjay (M.-et-M.), 75 fr. 50 ; Longwy (M.-et-M.), 22 fr. 05 ; Lorient (Morbihan), 2 fr. 05 ; Vannes (Morbihan), 0 fr. 45 ; Montigny-les-Metz (Moselle), 37 fr. 70 ; Nevers (Nièvre), 37 fr. 80 ; Auchy-les-Hesdin (Oise), 7 fr. 25 ; Verberie (Oise), 4 fr. 35 ; Auchy-les-Hesdin (P.-de-C.), 0 fr. 85 ; Grenay (P.-de-C.), 25 fr. 30 ; Bedous (P.-Pyr.), 1 fr. 25 ; Altkirch (Ht-Rhin), 0 fr. 85 ; Gray (Hte-Saône), 7 fr. 25 ; Ganelard (S.-et-L.), 14 fr. 55 ; La Guiche (S.-et-L.), 3 fr. 25 ; Salornay-sous-Guye (S.-et-L.), 0 fr. 45 ; Morzine (Hte-Savoie), 3 fr. 65 ; St-Cergues (Haute-Savoie), 3 fr. 65 ; Paris-III^e, 31 fr. 80 ; Paris-XV^e, 12 fr. 85 ; Charenton (Seine), 25 fr. 85 ; Maisons-Alfort (Seine), 10 fr. 25 ; Noisy-le-Sec (Seine), 4 fr. 45 ; Vincennes (Seine), 20 fr. ; Pavilly (Seine-Inférieure), 0 fr. 65 ; Yport (Seine-Inférieure), 0 fr. 85 ; Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.), 1 fr. 05 ; Niort (Deux-Sèvres), 11 fr. ; Tarn (Fédération), 5 fr. 75 ; Mouchamps (Vendée), 7 fr. 25 ; Couhé (Vienne), 4 fr. 85 ; Le Palais-sur-Vienne (Hte-Vienne), 3 fr. 45 ; Sergines (Yonne), 11 fr. ; Rabat (Maroc), 50 fr. 05 ; Taza (Maroc), 0 fr. 45 ; Saïgon (Cochinchine), 7 fr. 25.

Envois d'argent

Pont-de-Vaux (Ain), 10 fr. 15 ; Confrançon (Ain), 11 fr. 05 ; Thoissay (Ain), 169 fr. 20 ; Hiron (Aisne), 20 fr. ; Lemé (Aisne), 3 fr. 45 ; Oulchy-le-Château (Aisne), 11 fr. 80 ; Allier (Fédération), 6 fr. 65 ; Lalevade (Ardèche), 40 fr. ; Trets (Bouches-du-Rhône), 32 fr. 35 ; Lisleux (Calvados), 91 fr. 50 ; Courçon-d'Aunis (Charente-Inférieure), 27 fr. 75 ; St-Thomas-de-Conac (Ch.-Inf.), 42 fr. 50 ; Bastia (Corse), 20 fr. ; St-Barthelemy-de-Bussière (Dordogne), 11 fr. 30 ; Villefranche-de-Lauragais (Hte-Garonne), 5 fr. ; Tours (L.-et-L.), 20 fr. ; Frontonas (Isère), 60 fr. ; Roybon (Isère), 60 fr. ; Saint-Laurent (Jura), 58 fr. 05 ; Ancenis (Loire-Inf.), 20 fr. ; Marcellé (Loiret), 48 fr. 85 ; Beauville (L.-et-C.), 16 fr. 75 ; Montigny-les-Metz (Moselle), 30 fr. ; Sierck (Moselle), 113 fr. 45 ; Nevers (Nièvre), 57 fr. 50 ; Verberie (Oise), 91 fr. ; Peschades-Pont-Dore (P.-de-D.), 40 fr. ; Biarritz (B.-Pyr.), 54 fr. ; Tournus (S.-et-L.), 60 fr. ; La Roche-sur-Foron (Hte-Savoie), 30 fr. ; Sannoens (Hte-Savoie), 18 fr. ; Sannois (S.-et-O.), 20 fr. 45 ; Sartrouville (S.-et-O.), 100 fr. ; Var (Fédération), 35 fr. 50 ; Fréjus (Var), 18 fr. ; Luçon (Vendée), 54 fr. ; Couhé (Vienne), 18 fr. ; Le Thillot (Vosges), 10 fr. 50 ; Kourigha (Maroc), 18 fr.

Comptes crédités

Les Sections suivantes ont été créditées pour retour de cartes et annulation de la contribution :

Le Cheylard (Ardèche), 6 cartes, 39 fr. ; Monthermé (Ardennes), 2 cartes, 13 fr. ; Esnaudes (Ch.-Inf.), 8 cartes, 52 fr. ; Cambianes (Gironde), 4 cartes, 26 fr. ; Allis (Marne), 7 cartes, 42 fr. 50 ; Aulnoy (Nord), 1 carte, 6 fr. 50 ; Heuringhem (P.-de-C.), 6 cartes, 39 fr. ; Pont-s.-Yonne (Yonne), 1 carte, 6 fr. 50.

Demandez le tract

UNE BASTILLE A PRENDRE

Gratuit dans nos bureaux

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 11 au 19 janvier, M. Campolomghi a visité les Sections suivantes : Caen, Pont-l'Évêque, Dives, Isigny, Bayeux, Lisieux, Honfleur, Trouville, Douvres & Courseulles (Calvados).

Du 11 au 19 janvier : M. Garnier-Thennon a visité les Sections suivantes : Morestel, Frontonas, St-Jean-de-Bournay, La Côte-St-André, Roybon, Beaurepaire, Froges, Grenoble, Domène, Pont-de-Claix, Virieu-sur-Bourbre, Les Avénières (Isère).

Réunions organisées avec le concours du Comité Central

Conférences :

20 décembre. — Gennevilliers (Seine) : M. Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue.

21 décembre. — Le Perreux (Seine) : M. Rucart, membre du Comité Central.

22 décembre. — Le Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

10 janvier. — Colmar (Haut-Rhin) : M. René Georges-Etienne, représentant du Comité Central.

11 janvier. — Chevilly-Larue (Seine) : M. Maurice Frevet, représentant du Comité Central.

11 janvier. — Corbigny (Nièvre) : M. Henri Gumard, membre honoraire du Comité Central.

11 janvier. — Etival-Clairefontaine (Vosges) : M. René Georges-Etienne.

11 janvier. — Evreux (Eure) : Mlle Suzanne Collette, membre du Comité Central.

11 janvier. — Livry-Gargan (Seine-et-Oise) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

11 janvier. — Pau (Basses-Pyrénées) : M. Félicien Challaïe, membre du Comité Central.

12 janvier. — Conches (Eure) : Mlle Suzanne Collette.

12 janvier. — Epernay (Marne) : M. Eugène Frot, membre du Comité Central ; M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue.

12 janvier. — Montbéliard (Doubs) : M. Marc Rucart.

12 janvier. — Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées) : M. Félicien Challaïe.

12 janvier. — Senones (Vosges) : M. René Georges-Etienne.

18 janvier. — Montauban (Tarn-et-Garonne) : M. Textier, membre du Comité Central.

18 janvier. — Morzine (Haute-Savoie) : M. le docteur Mossé et Mme Mossé, représentants du Comité Central.

18 janvier. — Senlis (Oise) : M. Zousmann, représentant du Comité Central.

19 janvier. — Anney (Haute-Savoie) : M. le docteur Mossé et Mme Mossé.

19 janvier. — Eouen-Ezanville (Seine-et-Oise) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

19 janvier. — Nogent-sur-Oise-Creil (Oise) : M. Jean-Claude Favre, représentant du Comité Central.

19 janvier. — St-Cergues (Hte-Savoie) : M. le docteur Mossé et Mme Mossé.

20 janvier. — Genève (Suisse) : M. le docteur Mossé et Mme Mossé.

21 janvier. — Clichy (Seine) : M. Garnier-Thennon, représentant du Comité Central.

23 janvier. — Versailles (S.-et-Oise) : M. Emile Kahn.

25 janvier. — Longuyon (Meurthe-et-Moselle) : M. Valabregue, représentant du Comité Central.

26 janvier. — Bellegarde (Ain) : M. Maurice Milhaud, membre du Comité Central.

28 janvier. — Gex (Ain) : M. le docteur Mossé et Mme Mossé.

26 janvier. — Longwy (Meurthe-et-Moselle) : M. Valabregue.

29 janvier. — Gennevilliers (Seine) : M. Garnier-Thennon.

Manifestations du Rassemblement populaire :

11 janvier. — Palaiseau (Seine-et-Oise) : M. Caillaud.

18 janvier. — Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) : M. Marc Casati, membre du Comité Central.

19 janvier. — Villepinte (Seine-et-Oise) : M. Marc Casati.

19 janvier. — Brunoy (Seine-et-Oise) : M. Gombault, membre du Comité Central.

19 janvier. — Le Havre (Seine-Inférieure) : M. Langevin, vice-président de la Ligue.

19 janvier. — Limoges (Hte-Vienne) : M. Grumbach, membre du Comité Central.

19 janvier. — Paris : M. le docteur Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue.

25 janvier. — Anjoise (Indre-et-Loire) : M. Martinet, membre du Comité Central.

25 janvier. — St-Brieuc (Côtes-du-Nord) : M. Brilleaud, représentant du Comité Central.

27 janvier. — Niort (Deux-Sèvres) : M. Zoumann.

29 janvier. — Sarrebourg (Moselle) : M. Marc Bloch, représentant du Comité Central.

Autres réunions :

27-28 décembre. — Paris. Congrès du Comité national des femmes contre la guerre et le fascisme : M. Victor Basch.

29 décembre. — Paris. Congrès de la Fédération du Comité d'action et de défense laïques : M. Emile Kahn.

9 janvier. — Paris. Meeting du Secours Rouge International : M. Cudenet, membre du Comité Central.

Réunions organisées avec le concours des Fédérations

18 septembre. — Ouzouer-sur-Loire (Loiret) : Mlle Marchand, secrétaire-adjoint fédéral; M. Dezarnauds, M. Prot.

8 décembre. — Annecy (Haute-Savoie) : M. Milhaud, président fédéral.

10 décembre. — Rennes (Ile-et-Vilaine) : M. Rébillon, président fédéral.

22 décembre. — Rumilly (Haute-Savoie) : M. Milhaud.

22 décembre. — Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) : M. René Berry, délégué fédéral.

Autres réunions

Conférences :

22 novembre. — Paris-1^{er} (Seine) : M. Voirin, vice-président de la Section.

30 novembre. — Pontarlier (Doubs) : M. Milhaud, membre du Comité Central.

1^{er} décembre. — Rouen (Seine-Inférieure) : M. Cole.

1^{er} décembre. — Montmarault (Allier) : M. Dufour, président de la Section.

8 décembre. — Lorient (Morbihan) : Mlle Berthel.

17 décembre. — Aix-les-Bains (Savoie) : M. A. Philip, membre du Comité Central.

18 décembre. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Leseure.

22 décembre. — Dompierre-en-Burly (Loiret) : Réunion de propagande.

22 décembre. — Tourrus (Saône-et-Loire) : M. Chervet.

27 décembre. — Paris-1^{er} (Seine) : M. Voirin, vice-président de la Section.

28 décembre. — Paris-XIII^e (Seine) : M. G. Ploch, membre du Comité Central.

8 janvier. — Yport (Seine-Inférieure) : M. Dumont.

15 janvier. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Abenour.

16 janvier. — Fours (Charente-Inférieure) : M. Dubois.

17 janvier. — Hussein-Dey (Alger) : M. Pellié, secrétaire de la Section.

20 janvier. — Paris-VII^e (Seine) : M. Albert Bayet, membre du Comité Central.

22 janvier. — Falaise (Calvados) : M. Bergery, membre du Comité Central.

26 janvier. — Saumur (Maine-et-Loire) : M. Guillemet.

28 janvier. — Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) : M. Marotain, président de la Section.

Manifestations du Rassemblement populaire

10 novembre. — Hazebrouck (Nord) : M. Lion.

19 janvier. — Sergines (Yonne) : M. Waller.

Congrès fédéral

12 janvier. — Basses-Pyrénées (Salles-de-Bearn) : M. Félicien Chailley, membre du Comité Central.

Campagnes de la Ligue

Affaire Stavisky. — La Souleraine (Creuse), Asnières-les-Bourges (Cher), demandent l'égalité devant la justice et protestent contre le traitement différent appliqué aux inculpés dans l'affaire Stavisky (6 décembre 1935).

Comité italo-éthiopien. — Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) réagit que le Gouvernement actuel ait abandonné son rôle d'inspecteur et de guide de la S. D. N. et affirme que notre devoir, comme notre intérêt, est de nous placer aux côtés de l'Angleterre et des 49 nations qui ont décidé d'appliquer les sanctions contre l'agresseur (19 décembre 1935).

— Chantonnay (Vendée) émet le vœu que la S. D. N. maintienne strictement l'application du Pacte (novembre 1935).

— Conques (Aude) engage le Comité Central à exiger l'application du pacte et le désarmement général, simultané et contrôlé qui peut, seul, assurer la paix (novembre 1935).

Décrets-lois. — La Fédération du Maroc et les Sections : Asnières-les-Bourges (Cher), Biarritz (Basses-Pyrénées), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Bessoyes (Aube), Pont-de-Vaux (Ain), Pontivy (Morbihan), La Souleraine (Creuse) approuvent la résolution du Comité Central relative aux décrets-lois, dont elles dénoncent l'illegalité; Guise (Aisne) demande la révision de ces décrets; la Fédération du Maroc en demande l'abrogation et signale leur analogie avec les Dahir marocains, promulgués en dehors de la volonté des représentants de la population (novembre-décembre 1935).

— Chantonnay (Vendée) proteste contre le décret-loi prescrivant la suppression des écoles de moins de six élèves, mesure qui favorisera l'École privée aux dépens de l'École laïque (novembre 1935).

— Conques (Aude) demande que le Comité Central interviennent auprès des parlementaires, pour la suppression de principe de tous les décrets-lois et particulièrement de ceux relatifs à la révision de la carte scolaire et à la réforme des Ecoles normales (décembre 1935).

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes), Monneville-Mornex (Haute-Savoie), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) proteste contre les décrets-lois et demande leur abrogation.

— Bar-sur-Seine (Aube), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) approuvent l'action du Comité Central concernant les décrets-lois (décembre 1935).

Dictature et fascisme. — La Fédération du Maroc demande au Gouvernement de Madrid la grâce des condamnés politiques d'Oviedo (23 novembre 1935).

— Chantonnay (Vendée) s'élève contre les provocations au meurtre publiées par certains journaux; Chantonnay (Vendée), Guise (Aisne) approuvent l'action de la Ligue pour la défense de la liberté et de la paix (novembre 1935).

— Cherbourg (Manche) proteste contre l'impunité dont jouissent certains publicistes et chefs politiques coupables de provocations au meurtre (17 novembre 1935).

— Corbigny (Nièvre) espère voir rapidement toutes les formations républicaines étroitement unies pour la lutte contre le fascisme et la réaction (décembre 1935).

Ligues factieuses. — Corbigny (Nièvre), Fontenay-sous-Bois (Seine), Guise (Aisne), Hendaye (Basses-Pyrénées), Lacsay (Mayenne), Montmarault (Allier), Pontivy (Morbihan), Sainte-Florine (Haute-Loire) réclament la dissolution immédiate de toutes les ligues fascistes; Pontivy (Morbihan) demande la réglementation du port des armes (décembre 1935).

— Dol (Ile-et-Vilaine), Mullyense (Haut-Rhin), Saint-Amand-Montrond (Cher), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) félicitent les députés Guernut et Rucart de leur intervention dans le débat contre les ligues factieuses (décembre 1935). Saint-Amand-Montrond (Cher) regrette que le citoyen Guernut ait cru devoir s'abstenir dans le vote sanctionnant ce débat (8 décembre 1935).

— Auxerre (Yonne), Belvédère (Alpes-Maritimes), Rennes (Ile-et-Vilaine), Villefranche-de-Lauragis (Haute-Garonne) expriment leur reconnaissance aux députés Ligueurs, particulièrement à Henri Guernut, Marc Rucart et Eugène Frot, pour leur contribution déterminante à la victoire républicaine au cours de la séance de la Chambre, dans la nuit du 6 décembre; Auxerre (Yonne) adresse au Comité Central et en particulier à son président, Victor Basch, ses félicitations pour la lutte qu'il a entreprise en vue de la défense des libertés démocratiques contre le fascisme et l'encourage à persévérer dans le combat pour la paix et la liberté (14 décembre 1935).

— Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) demande que le désarmement des Ligues paramilitaires soit effectué avant le 31 décembre (10 décembre 1935).

— Chantonnay (Vendée) proteste contre l'organisation militaire et contre les manifestations des Ligues factieuses; demande que les lois de répression leur soient appliquées sans délai (novembre 1935).

— Conques (Aude) émet le vœu que le Comité Central porte tous ses efforts vers la mise en discussion des rapports Chauvin et Gounin sur les ligues factieuses (novembre 1935).

T. S. F. — La Fédération de la Haute-Saône et les Sections de Charly-sur-Marne (Aisne), Fours (Charente-Inférieure), émettent le vœu que les postes d'Etat de T.S.F. soient ouverts à tous les propagandistes sans distinction de parti (27 octobre 1935).

— Fours (Charente-Inférieure) demande la radiodiffusion intégrale, par quelques postes d'Etat, des séances de la Chambre des députés et du Sénat.

— Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) constate qu'en France la radiodiffusion constitue une arme politique aux

main du Gouvernement, qui refuse de laisser entendre ses adversaires, demande que la T.S.P. ne soit pas employée à l'avantage exclusif des uns, et par là-même au détriment des autres (10 décembre 1935).

Activité des Fédérations

Loiret. — La Fédération demande une incessante action internationale en faveur de Thaelmann; émet un vœu en faveur de Largo Caballero; elle espère que la conférence internationale juridique lui adressera l'expression de sa sympathie et que le Gouvernement espagnol prononcera l'acquiescement (novembre 1935).

Maroc. — Dans la question des sanctions, le Bureau fédéral estime que le Maroc ne peut que suivre les décisions de la métropole et par conséquent possède tous les droits à de justes compensations de la part du Gouvernement français si son économie en souffre par trop (23 novembre 1935).

Activité des Sections

Ablon (Seine-et-Oise) demande au Comité Central d'organiser d'urgence le boycottage de la Presse et de tout le commerce fasciste ou fascisant, tant dans le sein de la Ligue qu'auprès de tous les groupements ayant adhéré au Rassemblement populaire (14 décembre 1935).

Amboise (Indre-et-Loire) émet le vœu que soient créés d'urgence des caisses de chômage dans les communes où le travail est insuffisant, ces caisses ne fonctionnant qu'après distribution totale du travail communal; demande au Comité Central d'alibier l'attention des Pouvoirs publics sur la nécessité d'allouer immédiatement à tous les travailleurs de plus de 30 ans une retraite modeste dont les fonds seraient fournis par la totalité des sommes allouées aux caisses de chômage et par un prélèvement sur le montant des versements épargnés depuis 5 ans au titre retraite par le service des Assurances sociales; de la sorte, le marché du travail serait dégagé et les moins de 60 ans pourraient obtenir un salaire normal, en rapport avec le coût de la vie (22 décembre 1935).

Arçay (Vienne) félicite le Comité Central de son action pour la défense des libertés et lui demande de réaliser l'accord de tous les partis de gauche représentés au Rassemblement populaire par un programme financier, comportant la réforme de la Banque de France, la répression de la fraude fiscale, la taxation des grosses fortunes et des réserves des riches sociétés (25 novembre 1935).

La Barre-de-Monts (Vendée) fait confiance au Comité Central dans sa lutte pour la défense de la paix et le maintien de nos amitiés avec tous les peys démocrates (1er décembre 1935).

Bazèges (Haute-Garonne) demande que l'arrêt de radiation pris contre M^s Desbons soit rapporté (24 novembre 1935).

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) demande qu'une loi précise et énergique permette l'arrestation et le jugement rapide des auteurs des appels à l'assassinat (10 décembre 1935).

Charly-sur-Marne (Aisne) émet le vœu que les représentants de la France à la S. D. N. soient désignés par les deux Chambres à la suite d'un scrutin public (27 octobre 1935).

Châtelleraut (Vienne) félicite la Ligue de son action en vue d'obtenir le désarmement et la dissolution des lignes fascistes et l'engagement à persévérer dans cette attitude, en liaison avec toutes les organisations du Rassemblement populaire (22 novembre 1935).

Clichy (Seine) s'élève contre les poursuites intentées contre le citoyen Tribier pour des articles inspirés de l'esprit du pacte de la S. D. N. parus dans un journal pacifiste dont il est le gérant; fait confiance au Comité Central pour intervenir dans cette affaire (16 décembre 1935).

Gréteil (Seine) blâme la politique extérieure du Gouvernement (19 décembre 1935).

Les Fleux (Manche) félicite le Président Baschi de son action au Rassemblement populaire pour la défense des libertés républicaines contre les menaces du fascisme; demande au Comité Central d'intervenir contre les Informations de presse portant atteinte au crédit de l'Etat (24 novembre 1935).

Rambouillet (Seine-et-Oise) s'élève contre la peine de radiation prononcée contre M. Georges Desbons (23 novembre 1935).

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Georges GUAVRUC: *L'idée du droit social* (Sirey, 80 fr.). Cet ouvrage fera date dans l'histoire de la pensée juridique, écrit M. Le Fur, dans sa préface. C'est un jugement que tout lecteur ratifiera. On est frappé, en l'étudiant, de l'inséplicable gradation de l'auteur, de sa puissance de synthèse et de sa rigueur constructive. L'auteur oppose au droit individuel et contractuel, le droit social, celui qui résulte du mécanisme même de la vie en commun. Il rejette tout droit idéal ou naturel et se refuse à accorder à la volonté la part prédominante dans la formation des institutions juridiques. Ce positivisme tranchant n'exclut pourtant pas l'influence des valeurs morales, extratemporel, car l'auteur affirme en plusieurs endroits que les « faits normatifs » de la vie sociale, qui commandent le droit, ne sont « qu'une matérialisation du spirituel ». Quoiqu'il en soit de la doctrine personnelle qui s'exprime dans cet ouvrage, il vaudra toujours comme une remarquable histoire des doctrines de droit social depuis un siècle, et, depuis l'idée de l'Etat, d'Henry Michel, il n'avait certes pas été publié de travail aussi important dans ce domaine, réservés faites pour le style parfois lourd et pour la terminologie parfois un peu opaque. — R. P.

Louis DIMIER: *Histoire et cause de notre décadence* (Ed. Corréa, 8, rue Sainte-Beuve, 12 fr.). — Si j'ai bien compris ce livre, où s'épanouit une riche culture historique et littéraire, il constitue un réquisitoire contre le racisme et le nationalisme. De l'intrusion de ces héraux dans la vie des peuples, l'auteur entend rendre responsables la Révolution française et l'Allemagne depuis lors. Les deux inculpés ne se ressemblent pourtant guère. Mais un doute bien volontiers acte à M. Dimier, qui fut longtemps un militant en vue d'Action française que racisme et nationalisme ont causé — et préparent, si l'on n'y résiste — des guerres aussi vaines que sauvages. — R. P.

M. GORCE: *La France au-dessus des races* (Payot, 18 fr.). — Bien à peu plus passionnant que le problème de la formation de notre unité nationale. M. Gorce le résout d'une manière trop unilatérale en affirmant que la France, comme nation, ne s'est faite et n'a existé que par le catholicisme. Son livre, qui est surtout une critique de l'œuvre de Fustel de Coulanges, tend à prouver que « ce sont les évêques qui ont fait la France » et que c'est par l'Eglise que notre nation a pu se constituer au-dessus des races et en les englobant. Dieu nous garde de nier ou même d'atténuer le rôle de son église dans notre histoire; il nous semble pourtant que M. Gorce néglige par trop les influences du droit romain et surtout celle des faits économiques dans notre formation nationale. D'autre part, et, comme il le dit en usant du langage bergsonien, la France est une nation « ouverte », c'est-à-dire encore féconde et assimilatrice, ne pense-t-il pas qu'elle le doit beaucoup plus à son titre de mère des principes de 89 qu'à celui de fille aînée de l'Eglise? — R. P.

Louis BAUDIN: *Le Crédit* (Ed. Montaigne). — Excellent petit livre, qui expose de manière à être compris de tous, en quoi consiste le crédit, quelles en sont les diverses formes, avec les institutions qui les opérations spéciales à chacune d'elles. L'auteur ne borne pas son étude à ce qui se passe en France et son livre, établi sur une documentation considérable, permet de connaître et de comprendre les phénomènes les plus essentiels de la vie économique d'aujourd'hui. — R. P.

Rycaintine DEBARREAU: *Les Codes de Roosevelt* (Grasset, 15 fr.). — Les livres sur l'Amérique se multiplient et c'est fort heureux. Celui de M. Debarreau ne pourra manquer de connaître un grand succès, car il est de la meilleure veine de ces *Standards* qui, du jour au lendemain, ont fait comploter autour d'eux les meilleurs écrivains sociaux d'aujourd'hui. C'est, en effet, un ouvrage merveilleusement doué pour l'observation des faits, pour leur restitution et pour la recherche et la critique des idées que H. Debarreau, lui, il nous apporte ses impressions venues d'Amérique; il y a passé une grande partie de l'année 1933. Ses descriptions de la misère populaire dans ce pays sont poignantes; son explication de l'effort de reconstruction qui s'y accomplit est objective et instructive et ses conclusions, empreintes d'optimisme, contrastent avec le dénigrement que la « reconstruction » américaine a, généralement, rencontré en France. C'est un livre à lire. — R. P.

A. DESQUEYRAN: *L'institution, le droit objectif et la technique positive* (Sirey, 40 fr.). — Les amateurs de technique juridique se réjouiront à lire ce volume. Le subjectif et l'objectif, le droit naturel et le droit positif, le

contrat et le statut, leurs origines, leurs fondements, leur valeur en soi, et bien d'autres choses encore, s'y débattaient, s'y heurtaient, dans le nuage des opinions en conflit à leur sujet. Une utile préface de M. Le Fur présente cette estimable ouvrage au public. — R. P.

E. ALENGRY : *Psychologie descriptive et appliquée* (Librairie d'éducation nationale, 9, rue Hautefeuille). — Ce livre reprend, en les refondant et en les augmentant, trois petits volumes consacrés à la psychologie, à la pédagogie et à la morale et que de nombreuses éditions avaient rendus populaires chez les instituteurs. Ils retrouveront ici les exposés approfondis sans pédantisme, détaillés sans prolixité, qui ont fait le mérite particulier de ce traité. L'auteur a su incorporer à son enseignement tout l'essentiel des philosophies les plus récentes comme des doctrines traditionnelles. Ce traité de psychologie appliquée à l'éducation est surtout une étude de l'âme de l'enfant et de l'adolescent ; il pose, à chaque page, les problèmes éthiques de la vie individuelle et sociale et, sur chacun d'eux, apporte les solutions non seulement rationnelles, mais raisonnables, en donnant, en même temps, aux maîtres de la jeunesse auxquels il s'adresse particulièrement, les plus utiles conseils pour la direction intellectuelle et morale de leurs élèves. — R. P.

René GIRAUD : *Capitalisme et forces nouvelles* (Ed. de l'Etat moderne). — L'erreur du capitalisme et la cause de son grave malaise actuel c'est, selon l'auteur, l'appreté au gain, qu'il a érigé en principe et prise pour fin de toute son activité. Il faudrait construire un système où les intérêts égoïstes cèdent devant l'intérêt général. C'est l'objet de tout système de réforme économique et sociale. M. Giraud ne fait qu'esquisser vaguement le sien, dont la pièce maîtresse serait une Chambre de législation économique, qui contraindrait le capital à servir la collectivité, au lieu de l'asservir. Chose curieuse, l'auteur ne dit pas un mot du coopératisme, qui à précisément le même objet et qui a déjà prouvé ses possibilités d'application. — R. P.

Jacques BAINVILLE : *Histoire de trois générations* (Payard, 12 fr.). — Vue cavalière de l'histoire diplomatique du XIX^e siècle en Europe et de la politique extérieure de la France. L'auteur, avec le talent qu'on lui connaît et qui excelle à présenter en bon ordre des faits choisis et un système bien arrêté, fait surtout la critique des vues du Premier et du Second Empire. Il s'attaque au principe des nationalités, il s'efforce de prouver que la destruction de la monarchie austro-hongroise a mis l'Europe en état de danger permanent et, surtout, il montre toutes les occasions que la France a perdues de contenir la Prusse et ses ambitions dans les limites que le souci de la paix aurait dû assigner. Sur ce dernier point l'argumentation de l'auteur est très impressionnante et son livre tout entier est à méditer. — R. P.

Ernst-Erich NOTH : *La tragédie de la jeunesse allemande* (Grasset, 15 fr.). — La jeunesse, par elle-même et par son nom seul, éveille la sympathie, à moins de contre-indications. Or, elles abondent, en ce qui concerne la jeunesse allemande. Nous avions déjà dit, ici, à propos du livre de Günther Grindel, l'espace d'effroi mêlé de dégoût qui on éprouve en présence de ses aspirations dominantes. Le livre de Noth, exilé politique dont l'œuvre est interdite en Allemagne, nous montre, lui aussi, une jeunesse brutale, exaltée par une violence romantique, encline à la dépravation sexuelle et saoulée de discours et de chansons sanguinaires. Jeunesse malheureuse, incontestablement, et par là, digne de pitié. Saura-t-elle se sauver et refaire une nation allemande, assagie et pacifique ? L'auteur le croit et met sa confiance dans le socialisme. — R. P.

Albert GRZEŚNICKI : *La traqui-comédie de la République allemande* (Plon, 15 fr.). — C'est le cruel destin de l'Allemagne contemporaine qu'on ne puisse écrire sur elle sans parler de tragédie ou de comédie. Treize ans lui auront suffi pour passer de la Constitution la plus libérale à l'autocratie la plus absolue. Cette évolution, impuissamment au manue inévitable de sens politique de la bourgeoisie allemande, à la docilité des social-démocrates et à l'audace des partis de droite, s'est accomplie parmi les émeutes, les assassinats, les roudardises politiques, les parodies de gouvernement démocratique. L'auteur de ce livre qui fut, toute sa vie, un probe et courageux militant socialiste, s'est trouvé mêlé de près, comme membre du Reichstag, préfet, ministre, aux événements qu'il raconte. Il y a plus d'un enseignement à en tirer pour nous ; je n'en détacherai que celui-ci (répété à la p. 91 et à la p. 270) que, malgré les excès ou les trahisons des extrémistes de gauche, les seuls dangers véritables qu'il couru la République allemande lui sont venus non de la gauche mais de la droite, et d'elle seule. Méditons cela. — R. P.

LIVRES REÇUS

- Alcan, 108, Bd Saint-Germain :
Eugène GLADELLE : *La victoire sur la crise*.
- Belin, 8, rue Férou :
Mme Gaston ETIENNE : *Utilisation des loisirs des travailleurs*.
- Bureau International du Travail, 205, Bd Saint-Germain :
La réglementation du travail des enfants et jeunes gens, 8 fr. suisses.
L'exode rural en Tchécoslovaquie, 4 fr. suisses.
- Delagrave, 15, rue Soufflot :
CHAUVIGNY : *Organisation du travail intellectuel*.
- Delamain et Boutelleau, 7, rue du Vieux-Colombier :
Stock : *Mémorandum d'un éditeur*, 15 fr.
- Editions Adyar, 4, Square Rapp, Paris (7^e) :
MILIBRO : *Sous le ciel rouge*.
- Editions de Cluny, 35-37, rue de Seine (6^e) :
André PHILIP : *La crise et l'économisme dirigée*, 10 fr.
- Edition Corréa, 8, rue Sainte-Beuve :
Louis DIMIER : *Le nationalisme littéraire et ses méfaits chez les Français*, 12 fr.
- Editions Liberté, 6 bis, rue de l'Abbaye :
Ludovic ZORETTI : *Elite, sélection, culture*, 12 fr.
- Edition Nouvelle de la Revue Critique, 16, rue José-Maria-de-Hérédia (7^e) :
Le livre blanc austro-allemand sur les assassinats des 30 juin et 25 juillet 1934.
- Editions Nouvelles, 16, rue de la Sorbonne :
VAILLANT-COUTURIER : *Le malheur d'être jeune*, 5 fr.
- Editions Sociales Internationales, 24, rue Racine, Paris (6^e) :
Georges DAVID : *Passage à nouveau*, 10 fr.
F. GLADKOV : *Energie*, 18 fr.
Marcel PRENANT : *Biologie et marxisme*, 12 fr.
Romain ROLLAND : *La Paix et la Révolution*, 7 fr. 50.
- Editions Spess, 17, rue Soufflot :
Wladimir D'ORMESSON : *Qu'est-ce qu'un Français ?*
- Figuère, 166, Bd Montparnasse :
Berthe LAMY : *Les trésors du pauvre*.
Dr PERRIER D'ARC : *Aelerna Roma*, 10 fr.
Janik DE ROCHEFORT : *Le cœur frémissant*.
- Fischbacher, 33, rue de Seine :
Conscription et conscience d'après le livre de John W. Graham, M. A., 7 fr.
- Imprimerie E. Aubin et Fils, à Ligugé (Vienne) :
Georges-Philippe DHAS : *Le rapprochement franco-italien*.
- Messein, 19, Quai Saint-Michel (5^e) :
L. BELGHERONI : *Gesta Fémina*.
- Nouvelle Revue Française, 7, rue Sébastien-Bottin :
Mire SLONN et Georges RAVEY : *Anthologie de la littérature soviétique*.
- Payot, 106, Bd Saint-Germain :
Frank H. HANKINS : *La race dans la civilisation*, 25 fr.
- Plon, 8, rue Garancière (6^e) :
Marc CHADOURNE : *Extrême-Occident*, 12 fr.
- Presses Universitaires de France, 49, Bd Saint-Michel (5^e) :
Robert COHEN : *La Grèce et l'hellénisation du monde antique*, 45 fr.
- Les Propagateurs de la Coopération, 12, place de Ninove, à Bruxelles :
Dr FAUQUET : *Les secteurs coopératifs*.
- Quillet, 278, Bd Saint-Germain :
L'Indicateur National du Tourisme.
- Recueil Sirey, 22, rue Soufflot :
J. BARTHELEMY : *Valeur de la liberté et adaptation de la République*, 24 fr.
- Rieder, 108, Bd Saint-Germain :
G. BRUNET : *Victor Hugo*, 15 fr. 50.
ROLLAND : *Quinze ans de combat*, 15 fr.
- Stock, 7, rue du Vieux-Colombier :
Clare SHERIDAN : *Nuda Veritas*, 15 fr.

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nil) 19, rue du Croissant, Paris-2^e

VILLEGIATURES D'HIVER

MENTON. — « Les Sapins », la vue la plus belle, la situation la plus ensoleillée, 32 fr. par jour toutes taxes incluses.

NICE Hôtel du Midi, 100 m. gare P.-L.-M., pl. centre, tout conf., meil. accueil. Chamb. dep. 12 francs, pens. compl. facult. depuis 28 francs.

Pour propager notre idéal, la troupe d'élite du **Théâtre Humanitaire** offre son programme laïque, pacifiste et social. Spectacles de tous prix.

Ecrire à Sedillot, 24, rue La Bruyère, Paris (9^e). Tél. : Tri 78-74.

CARILLON HENRI II au moderne depuis **275 fr.**

CHRONOMETRE RECLAME garanti deux ans **110 fr.**

BIJOUTERIE HORLOGERIE JOAILLERIE ORFÈVRERIE

Théo

Maison de confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - PARIS
TRUDAINÉ CS-02

GRAND CHOIX DE BIJOUX et DIAMANTS D'OCCASION

Achat et échange de tous bijoux

Achiez chez Théo, pour avoir sûr et beau!

DIAMANTS
PRIX INCOMPARABLES QUALITÉ ÉGALE

CATALOGUE GRATUIT

UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer, Panama, etc., publiées avec tous les Tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau G. P. N. 6, fg. Montmartre, Paris

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS D'AMIS

ARTICLES POUR OTILLONS

ADROBERT TAIN (PROTE) CATALOGUE FRANCO

INSIGNES FIGURES ET TOUTES ARTICLES POUR FÊTES

COMPOSITIONS FEU D'ARTIFICES

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)
Téléphone : Roquette 10-04
50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ
GRAND CONFORT
Formes nouvelles depuis **175 fr.**
Conditions spéciales aux Ligeurs
EXPOSITION UNIQUE 200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS : Catalogue L 3 franco
42, rue Chanzy - Téléphone: Roquette 10-04

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

MEUBLES

— Paris Meubles, 28 bis, rue Damrémont, Paris-18^e. Literie, lingerie, T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien d'avance. Remise 10 %.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11^e). (Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict, sur mesures. Complète, 525 fr. Pardessus, 490 fr. Remise 10 %.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la d. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les fûts prêts toutes contenances. Demander prix années antérieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à Saint-Emilion (Gironde).

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-Dolent, à Paris (14^e).

TARIF DE PUBLICITE

La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 5 fr.
La page (25 x 16,5) divisible 750 fr.